



document n°A02

CAHIER DES CHARGES DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

réaménagement de la Place de la Riponne

**Mandats d'étude parallèles participatifs organisés en procédure sélective selon le
Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143**



version du 23 avril 2024
validée par le CE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
1 CADRAGE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES	1
1.1 Contexte Riponne \ Tunnel.....	1
1.2 Périmètre d'étude des mandats d'étude parallèles.....	5
2 ENJEUX ET OBJECTIFS MAJEURS	7
2.1 Les grands enjeux des présents MEP	7
2.2 Les objectifs du réaménagement de la place de la Riponne.....	8
3 DOCUMENTS CADRES	10
3.1 Le Plan directeur communal.....	10
3.2 Le Plan climat	12
3.3 La stratégie des espaces publics	12
4 PROGRAMME	14
4.1 Histoire et patrimoine.....	14
4.2 Paysage, arborisation et biodiversité	19
4.3 Vitalité urbaine	21
4.4 Mobilité et accessibilité	32
4.5 Emergences et ouvrages souterrains	35
4.6 Climat et qualité environnementale.....	39
4.7 Usages et usages	40
4.8 Gestion de l'espace public.....	44
4.9 Enjeux de réalisation	45
4.10 Coûts plafonds.....	47
4.11 Etudes de référence	48
5 ANNEXES	49
5.1 Etudes.....	49
5.2 Plans et données de bases	50
6 APPROBATION	51
6.1 Approbation par le collège d'experts	51
6.2 Approbation par le Maître de l'ouvrage	51

Note pour la lecture du document

Le chapitre 1 du présent document expose les éléments de cadrage de la mise en concurrence afin de permettre aux équipes participantes de disposer d'informations récentes du contexte, du site et de sa planification.

Au chapitre 2 du présent document, le maître d'ouvrage formule ses objectifs et ambitions pour le périmètre des mandats d'étude parallèles.

Le chapitre 3 résume les principaux documents cadre à prendre en considération. C'est au chapitre 4 que le programme détaillé de la présente procédure est présenté.

Les objectifs et éléments prépondérants du programme pour le maître d'ouvrage sont indiqués dans un cadre de couleur. Le maître d'ouvrage est conscient du nombre important d'éléments soumis aux équipes participantes. Il s'en remet au collège d'experts pour vérifier la pertinence de la prise en compte de ces éléments dans les propositions des équipes.

AVANT-PROPOS

Dans les rues animées de Lausanne, deux lieux emblématiques suscitent passions et débats : les places de la Riponne et du Tunnel. Au fil du temps, ces espaces ont été le théâtre de multiples transformations, suscitant diverses propositions de projets. Tantôt symboles de rassemblement au cœur de la ville, tantôt perçues comme de simples carrefours routiers, ces places méritent aujourd'hui une réflexion approfondie sur leur aménagement, leur fonctionnement, leur atmosphère et leurs usages, qui peinent à exploiter pleinement leur immense potentiel et à répondre aux défis contemporains.

Ainsi, depuis 2018, la Municipalité de Lausanne s'est engagée dans un projet de réaménagement d'envergure pour ces deux places visant à transformer durablement le cœur de la ville afin de répondre aux enjeux du vivre-ensemble et de l'adaptation au changement climatique. Ce projet ambitieux prévoit une augmentation de la végétalisation, la création d'espaces de jeux et de rencontre, de nouveaux accès piétonniers ainsi qu'une diversification des activités, offrant ainsi une métamorphose radicale à ce secteur central de la vie lausannoise.

Dans le cadre de cette vaste entreprise de réaménagement, une nouvelle étape est désormais enclenchée. Ces mandats d'étude parallèles (MEP), qui s'inscrivent dans la continuité des démarches participatives réalisées, permettront de connaître le nouveau visage de la place de la Riponne.

L'objectif de cette démarche est de redéfinir l'aspect, l'organisation, le fonctionnement, la programmation et les usages de cet espace emblématique. Le projet devra répondre aux attentes variées des différents types d'utilisateurs et utilisatrices, tout en relevant les défis contemporains majeurs :

- Créer une vaste place piétonne attrayante, libérée de la circulation automobile.
- Réaménager la place pour l'adapter aux changements climatiques, en privilégiant autant que possible la végétalisation et les solutions de rafraîchissement de l'espace public.
- Concevoir une place polyvalente, destinée aussi bien à la vie quotidienne (marchés, loisirs, etc.) qu'à l'organisation d'événements majeurs.
- Dynamiser la place en lui conférant un nouveau front ouest actif (couvrant notamment l'actuelle entrée du parking face au palais de Rumine).
- Améliorer la connectivité de la place avec le reste du centre-ville, en offrant une accessibilité optimale aux modes de déplacement doux pour tous les publics.



Grégoire Junod

Syndic de la Ville de Lausanne, en charge
de la Culture et du Développement urbain

1 CADRAGE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES

En lien avec sa stratégie de requalification des espaces publics et le développement des axes forts de transports publics, la Ville de Lausanne est aujourd'hui engagée dans une importante réorientation des places du centre-ville. Le projet de réaménagement de la place de la Riponne s'inscrit dans cette dynamique, qui entend offrir aux lausannoises et lausannois des places publiques accueillantes et appropriables, dans un cœur de ville apaisé et repensé à l'aune des enjeux climatiques et du vivre ensemble.

La place de la Riponne a fait l'objet d'un concours d'idées en 2019 afin de faire apparaître des visions urbanistiques, d'aménagement et d'usage novatrices, suscitant le débat et permettant de consolider les orientations pour un processus global de réaménagement.

De cette démarche a émergé la volonté de lancer cette mise en concurrence, concentrée sur la conception du réaménagement de la place de la Riponne. Au-delà des exigences fonctionnelles et programmatiques, l'urgence climatique impose aujourd'hui de repenser la ville et travailler sa résilience. Le domaine public et les propriétés communales sont sans aucun doute un grand levier pour atteindre ces objectifs. La place de la Riponne représente ainsi une opportunité d'activer deux ressources clé à disposition : le sol urbain et ses usages et appropriations au sein de l'ossature des espaces publics structurants de Lausanne.

1.1 Contexte Riponne \ Tunnel

La démarche participative, fil rouge du processus de projet

Dès 2019, la Municipalité a souhaité que les nouveaux aménagements du secteur Riponne \ Tunnel soient élaborés dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et les groupes d'intérêts. Le processus participatif mis en place a permis, à travers différents outils (balades urbaines, entretiens, ateliers en classe avec des enfants, workshop et ateliers de réflexion, exposition historique, conférences...) de toucher une large variété de publics-cibles tels que les habitant.e.s, commerçant.e.s, acteur.rice.s socio-culturel.les, seniors, étudiant.es, enfants, populations marginalisées, etc. La démarche participative lancée en amont de l'organisation du concours international d'idées a fortement alimenté le cahier des charges grâce à un diagnostic des usages diversifié et approfondi.

Le concours d'idées a également permis d'intégrer la population au jugement des projets, en intégrant des habitant.e.s et usager.e.s dans le jury, en ouvrant l'analyse des projets à un groupe de spécialistes-conseils « de l'usage » et en organisant le jugement final du concours devant un public de 500 personnes.

La démarche participative s'est ensuite poursuivie notamment dans le cadre du développement de l'image directrice. Des rencontres avec le groupe des représentant.e.s de la population ont lieu régulièrement pour maintenir le lien avec le projet et identifier les opportunités de collaboration.

Dans le cadre de la présente procédure, l'interaction avec la démarche participative se concrétise sous plusieurs formes :

- l'intégration du diagnostic participatif dans le présent cahier des charges ;
- l'intégration de représentant.e.s des usages au sein du collège d'experts (2 personnes) ;
- l'intégration de représentant.e.s des usages et habitant.e.s en tant que spécialistes-conseils (une quinzaine de personnes) ;
- la participation du public en tant qu'auditeur au dialogue final, voir chapitres 1.5 et 4.15 du cahier A01 Procédure des présents MEP.

Une fois le projet lauréat désigné, il est prévu que les résultats des mandats d'étude parallèles soient présentés au grand public à travers une exposition permettant des échanges entre le collège d'experts et la population.

Le concours international d'idées

Convaincue du rôle majeur des places de la Riponne et du Tunnel dans l'armature des espaces publics du centre-ville, la Municipalité de Lausanne a lancé en juin 2019 un concours d'idées SIA 142. À l'issue de ce concours, le jury a primé 7 projets sur les 34 rendus ; le rapport du jury fait partie des documents fournis.

Concours d'idées Riponne\Tunnel 1er prix : IN
BETWEEN | Silvia Gonzalez Porqueres et Andreu Pont
Aineto, Reus (E)



Concours d'idées Riponne\Tunnel 2ème prix : sous le
signe de la louve | Maura Caturano Architetto e
Paesaggista, Naples (IT)



Concours d'idées Riponne\Tunnel 3ème prix : ... et en
dessous coule une rivière | Linkfabric Sàrl, Martigny



→ [Lien vers les 34 idées](#)

L'image directrice

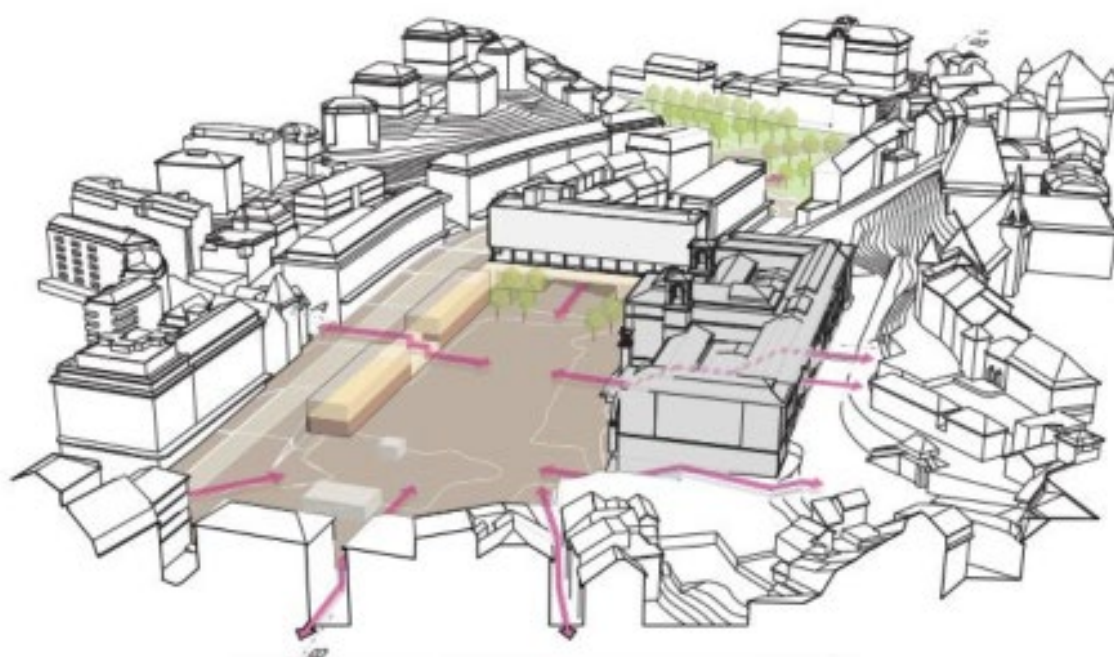
L'exposition publique du concours d'idées a permis aux Lausannois·e·s de prendre connaissance des idées jugées par le jury qui ont été traduites et synthétisées sous la forme d'une image directrice réalisée par le service de l'urbanisme.

Les grands objectifs inscrits dans [l'image directrice](#) pour la transformation de la place de la Riponne sont :

- une grande place destinée autant à la vie quotidienne (marché, détente, loisirs, etc.) qu'à l'organisation de grands événements ;
- une place piétonne libérée du trafic par la réorganisation des accès au parking ;
- un nouveau front bâti face au Palais de Rumine pour cadrer la place et lui donner plus de vie.



Une image directrice pour dessiner le futur de Riponne\Tunnel





Légende :

- Axe routier
- - - Axe routier modéré
- Carrefour à feux
- ♦ Accès parking
- Station de transports publics
- ... Itinéraire piéton
- ~ Rez activateur de l'espace public
- Espace public minéral
- Bâtiment
- Effets de vitrine
- Bâtiment patrimonial
- Arbres
- Espace public végétal
- L'eau dans l'espace public
- Vues sur les paysages urbaines



Les mises en concurrence pour les projets des places du Tunnel et de la Riponne

Suite au concours international d'idées Riponne\Tunnel, un découpage opérationnel a été défini. Un concours SIA 142 à un degré en procédure sélective a été retenu comme la forme de mise en concurrence la plus adaptée pour la place du Tunnel permettant, dans le cadre légal des marchés publics, de trouver l'équipe participante proposant la meilleure solution et offrant les capacités et compétences qu'un tel projet requiert. Les résultats de ce concours ont été dévoilés à la fin de l'année 2023 ; le rapport du jury fait partie des documents fournis.

Les mandats d'étude parallèles pour le réaménagement de la place de la Riponne, dont les clauses administratives figurent dans le cahier ad hoc (document n°A01 PROCÉDURE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES) constituent la seconde pièce de mise en concurrence pour le projet et la réalisation à l'intérieur du périmètre du concours d'idées de 2019.

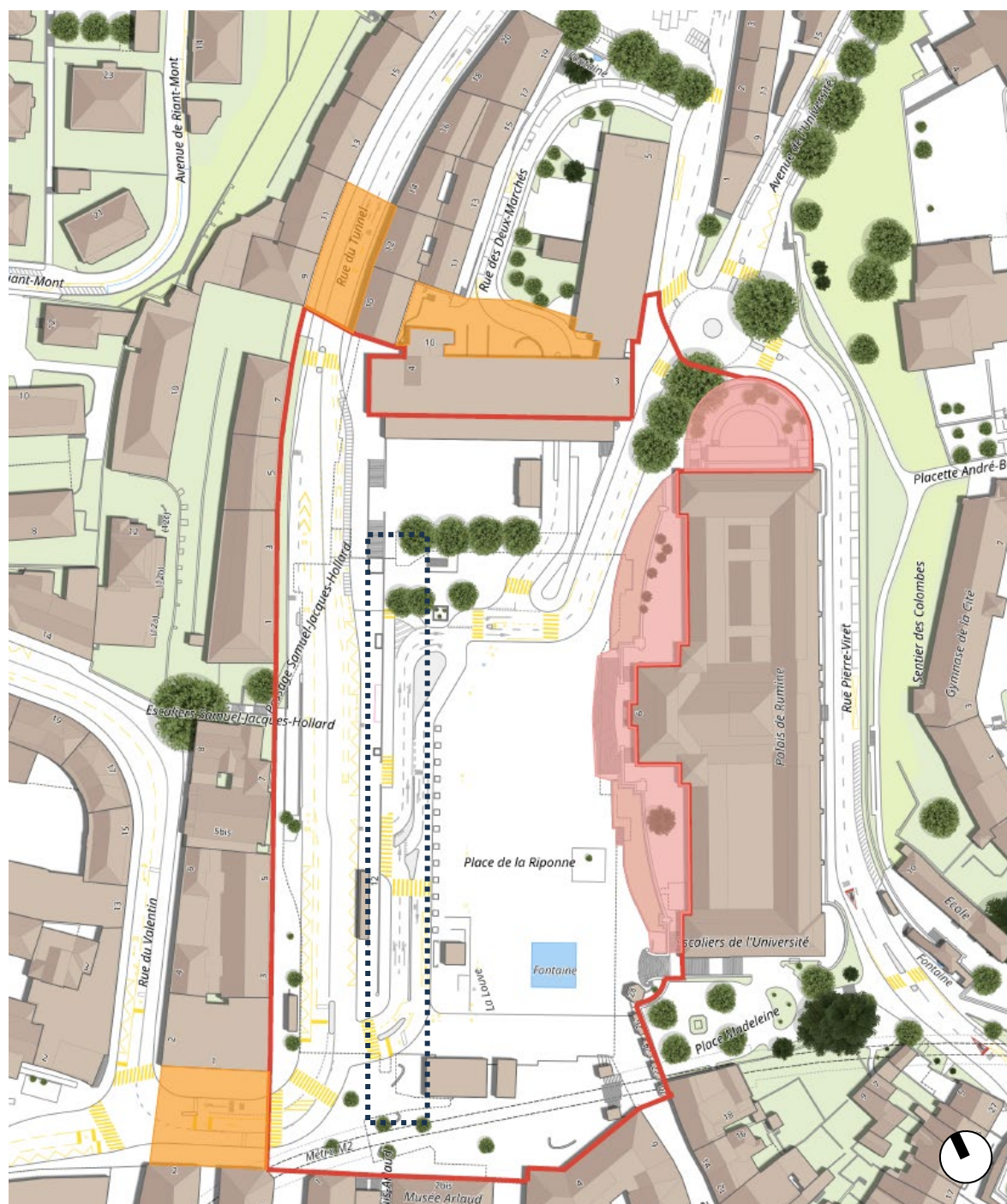
Les aménagements transitoires

Suite au concours d'idées Riponne\Tunnel, dans le but de tester différentes options auprès du public et de lancer l'activation du périmètre, les services communaux ont développé des projets d'aménagements transitoires pour les places du Tunnel et de la Riponne. Ces aménagements – qui constituent une première traduction de l'image directrice – permettront d'offrir à court terme de nouveaux espaces publics appropriables dans un cadre apaisé. Ils feront l'objet d'un monitoring et pourraient connaître des évolutions en fonction des retours d'expérience.

Pour la place du Tunnel, le projet a été développé en 2021 et sera réalisé au printemps 2024, un recours ayant dû être levé entre-temps. Pour la place de la Riponne, le projet d'aménagements transitoires est actuellement en développement et pourra être réalisé au plus tôt en 2025.

1.2 Périmètre d'étude des mandats d'étude parallèles

Le périmètre d'étude est celui figuré en rouge sur le plan ci-après. Il est délimité par les façades des bâtiments bordant la place de la Riponne et comprend également les accroches de la place à son contexte voisin par les axes : avenue de l'Université au nord - est, rue du Tunnel au nord – ouest et rue du Valentin / rue Neuve au sud – ouest. Côté est, les terrasses du Palais de Rumine sont intégrées en tant que périmètre d'accroches ; elles marquent l'espace de transition entre la place publique et le Palais, mais resteront utilisées par les musées et la bibliothèque dans le cadre de leurs activités culturelles.



- périmètre d'étude
- périmètre de réflexion / liaison entre rue du Tunnel et place de la Riponne (secteur indicatif / sans suite de mandat)
- périmètres d'accroches espaces publics en relation avec les projets de la Ville de Lausanne (sans suite de mandat)
- périmètre d'accroches socle du Palais de Rumine en relation avec le projet du Canton (sans suite de mandat)



Le périmètre d'étude concerne principalement la place de la Riponne, correspondant à une surface d'environ 20'000 m2, délimité globalement par les fronts bâtis des bâtiments existants cadrant la place :

- à l'ouest, le front bâti de la rue du Tunnel,
- au nord, le bâtiment Riponne 10,
- à l'est, le Palais de Rumine,
- au sud, le front bâti comprenant notamment l'Espace Arlaud et le bâtiment accueillant la poste.

Cependant, il est attendu une réflexion à plus large échelle englobant des périmètres d'accroches situés tout autour de la place de la Riponne (rue du Valentin, rue du Tunnel et rue des Deux-Marchés) pour lesquels les équipes participantes doivent traiter l'aménagement avec autant de soin que pour l'ensemble du périmètre d'étude. Néanmoins, seul le réaménagement de surface de la place de la Riponne fait l'objet d'une poursuite de mandat (périmètre d'étude).

Les réalisations à l'intérieur des périmètres d'accroches feront l'objet de procédures distinctes ; leurs réalisations ne font pas partie du mandat attribué au terme de la présente procédure.

Les propositions d'aménagements pour les jardins et socles du Palais de Rumine ne sont pas non plus comprises dans la poursuite du mandat ; elles pourront, toutefois, faire l'objet d'un mandat distinct dans le cadre des projets spécifiques au Palais de Rumine menés sous l'égide du Canton de Vaud.

Il en va de même pour les constructions sises à l'intérieur du périmètre du futur « front ouest actif », dont l'emprise sera définie au terme des présents MEP. Ce projet fera, le cas échéant, l'objet d'une procédure ad hoc en fonction du résultat des présents MEP et des éventuelles modifications des accès au parking Riponne.

Toutefois, il sera autorisé aux équipes sélectionnées à la présente procédure (MEP Riponne) de participer aux procédures liées aux projets du Palais de Rumine et du « front ouest actif ».

2 ENJEUX ET OBJECTIFS MAJEURS

2.1 Les grands enjeux des présents MEP

Identité : fonder l'identité première de la place de la Riponne sur la géographie et l'histoire de ce lieu particulier (*genius loci*)

- Inscrire la place dans son contexte géographique et historique.
- Tirer parti de la complexité topographique de cet espace, qui lui donne son caractère encaissé et qui fait partie de son identité.

Échelles : concilier l'échelle de quartier avec l'échelle métropolitaine

Ancrer la place de la Riponne dans le réseau des espaces publics structurants de la ville de Lausanne

- Tisser des liens avec les autres espaces publics majeurs de la ville, tant vers la place du Tunnel et la place de la Palud, que vers les espaces publics de la Cité.
- Affirmer l'identité de la place de la Riponne et renforcer son attractivité à l'échelle de la Ville.

Faire de la place de la Riponne un lieu fédérateur à l'échelle des quartiers

- Créer des accroches fines aux espaces publics alentours et renforcer les liaisons aux quartiers environnants.
- Faciliter et garantir l'accès piéton à un bâtiment culture public majeur (les musées du Palais de Rumine ont accueilli plus de 300'000 visites cumulées en 2023 ; à cela s'ajoute la forte fréquentation de la bibliothèque, particulièrement en période d'examens universitaires).
- Intégrer la place de la Riponne dans le réseau des parcours non-motorisés, en travaillant le confort et la lisibilité des parcours, ainsi que les aménités offertes aux usager·e·s.

Articuler les programmations pour concilier les deux échelles

- Permettre aux activités ouvertes à toutes et tous autant qu'aux activités de quartier de trouver leur place dans l'espace public.

Constituer un espace mixte et polyvalent

- Proposer un aménagement qui n' « oriente » pas trop les usages mais au contraire qui laisse une grande liberté d'appropriation.
- Éviter un encombrement trop fort de la place.
- Développer une offre ludique adaptée à l'échelle de la place, en complémentarité avec les espaces existant dans les quartiers alentours.
- Favoriser de nouvelles pratiques et interactions sociales, en permettant l'appropriation de l'espace par tous types d'usager·e·s de manière concomitante. Penser également les différentes temporalités de la place, en intégrant notamment les enjeux de vie nocturne.

Intégrer de manière circonstanciée les enjeux de la transition écologique

- Trouver le juste équilibre entre vide et espace arborisé, utilisant ce dernier comme outil de rafraîchissement de la ville conformément à l'objectif canopée de la Ville de Lausanne.
- Intégrer le concept de la ville éponge : intégrer l'eau comme vecteur d'ambiance et de rafraîchissement, notamment combiné avec les besoins de la trame verte.
- Proposer un principe de rétention des eaux de pluie permettant d'assurer la gestion des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations.
- Prendre en compte la dimension environnementale des matériaux et les possibilités de réemploi.



2.2 Les objectifs du réaménagement de la place de la Riponne

Les enjeux et objectifs évoqués ci-dessus se déclinent selon l'approche suivante :

Cœur de place

usages actuels :

- Marchés, grande manifestation, lieu de rassemblement, espace de circulation piétons et vélos.

programmation et usages prévus :

- Aménagement d'une place vaste et polyvalente, destinée autant à la vie quotidienne (marché, détente, loisirs, etc.) qu'à l'organisation de grands événements.
- Flexibilité à assurer en évitant – en son centre – la présence de dispositifs spatiaux disparates contraignant son utilisation (mobilier, édicules, arbres, etc.).
- Aménagement dans ses marges d'espaces de plus petites dimensions à des fins de détente, encourageant des appropriations variées et pouvant comprendre de l'arborisation.
- Amélioration du nivellement de la place.
- Prise en compte des contraintes statiques du parking de la Riponne, de la station M2 et de l'ex-cinéma Romandie, ainsi que de la capacité portante des dalles dans leur ensemble.

Frontage ouest (rue du Tunnel)

usages actuels :

- Circulation piétonne, TIM, TP et arrêts, commerces, restaurants, liaison piétonne (escaliers) vers la rue du Valentin, accès voitures au parking souterrain, stationnement deux-roues motorisés, vue sur le Palais de Rumine.

programmation et usages prévus :

- Définition de l'urbanisation du front ouest de la place de la Riponne soit par :
 - variante 1 : construction d'un nouveau bâtiment, permettant soit d'emballer les accès actuels (depuis/vers la rue du Tunnel) soit de réorganiser et d'intégrer de nouveaux accès au parking depuis la rue du Tunnel et d'offrir de nouvelles surfaces d'activités à même d'activer la place et de constituer un front bâti ;
 - variante 2 : réalisation d'une structure plus légère, permettant « d'emballer » les accès routiers actuels au parking et d'offrir un nouvel aménagement reliant la rue du Tunnel à la place, lequel pourrait également intégrer des petits modules / édicules destinés à accueillir des activités.
- Quelle que soit la variante retenue, la faisabilité structurelle et économique est primordiale.
- Aménagement de la rue du Tunnel qui favorise les mobilités actives, propose une connexion qualitative entre le futur arrêt BHNS et l'arrêt du métro M2 et valorise les situations en balcon et les points de vue sur la Cité, tout en révélant le tracé de la ceinture Pichard en direction de la place du Tunnel.

Frontage nord (Riponne 10)

usages actuels :

- Deux balcons et rez-de-chaussée avec commerces, activités, bars, restaurants et discothèque, liaison piétonne et TIM vers la rue des Deux-Marchés, vue sur la place.

programmation et usages prévus :

- Aménagement du parvis du bâtiment Riponne 10 afin d'amplifier l'activation du nord de la place.
- Aménagement d'une relation physique aisée entre la rue du Tunnel et la rue de l'Université (puis en direction de la Cité) ; mise en valeur et activation des deux niveaux de balcons.
- Proposition d'une requalification programmatique adéquate des espaces de l'ex cinéma « Romandie » en relation avec la place de la Riponne et l'éventuel nouveau bâtiment en front ouest.
- Renforcement de l'articulation de la place avec son contexte par la rue des Deux-Marchés et au-delà vers la place du Tunnel.

Frontage est (Rumine)

NB : le Canton de Vaud mène actuellement une réflexion sur l'avenir du Palais de Rumine, ses jardins ainsi que les liaisons de mobilité active vers la Cité, il est envisagé qu'il puisse se nourrir des résultats des présents MEP.

usages actuels :

- Accès aux musées et à la bibliothèque, liaison piétonne vers la Cité, assises, espace de détente et vue sur la place depuis les escaliers d'entrée au Palais de Rumine.

programmation et usages prévus :

- Définition d'une nouvelle délimitation et traitement de la transition entre place publique et le Palais de Rumine.
- Proposition d'usage et d'affectation du socle du Palais de Rumine avec nouvelles surfaces à même d'activer la place et/ou les activités du musée et de la bibliothèque.
- Périmètre d'accroches :
 - aménagement des terrasses au pied du Palais de Rumine, en relation avec les aménagements de la requalification du bas de la rue de l'Université au nord et la place de la Madeleine au sud ;
 - aménagement des jardins autour du Palais en fonction des activités culturelles qui y sont déployées par les musées et la bibliothèque ;
 - renforcement des abords du Palais de Rumine comme vecteur de liaison entre la Cité et la place de la Riponne compte tenu de la suppression de la passerelle existante surplombant la rue Viret.

Frontage sud (Arlaud)

usages actuels :

- Espace Arlaud (musée), poste, pharmacie, station M2, liaisons piétonnes vers la place de la Palud, place Marc-Louis Arlaud et place du 14 juin, marchés et food-trucks.

programmation et usages prévus :

- Proposition d'une requalification de l'articulation de la place de la Riponne avec la rue Neuve avec la réorganisation de l'accès au parking souterrain.
- Redéfinition de l'interface des transports publics avec la réalisation d'un accès complémentaire (connexion directe avec les arrêts de bus) à l'ouest de la gare Riponne – Maurice Béjart du M2.

Avenue de l'Université

usages actuels :

- Circulation piétonne et TIM vers la place du Tunnel et vers la Cité, accès voitures au parking souterrain et à la rue des Deux-Marchés, accès PMR au Palais de Rumine.

programmation et usages prévus :

- Lien avec le jardin nord du Palais de Rumine, la Cité, etc.
- Espace de pleine terre à valoriser pour arborisation (continuité de la place du Tunnel et de la forêt de Sauvabelin).
- Maintien d'un accès véhicules pour les ayants droit.



3 DOCUMENTS CADRES

Les ambitions de projet portées pour la place de la Riponne découlent des volontés municipales affichées dans les différents documents cadres de la Ville de Lausanne, sur lesquels les équipes sélectionnées devront s'appuyer pour décliner leurs propositions d'aménagement. En effet, les espaces publics lausannois bénéficient, dans le cadre de la législature 2021-2026, d'une volonté ambitieuse de valorisation. Voués à devenir de véritables supports de la vie urbaine, le souhait de les transformer afin qu'ils puissent accueillir des usages nombreux et variés qui s'adressent à toutes et tous fait partie des priorités et devra donc être pris en compte par les équipes sélectionnées. Dans ce but, dans le cadre de la présente procédure, il s'agira de capitaliser sur la démarche participative démarrée en 2019.

3.1 Le Plan directeur communal

Le centre-ville de Lausanne constitue son cœur économique. S'ajoutent à cela des richesses patrimoniales reconnues et une offre culturelle et de loisirs remarquables. Il constitue donc la principale vitrine du rayonnement de Lausanne. Le centre-ville possède également une fonction résidentielle, accueillant une population active et jeune, dont la croissance démographique est en constante augmentation depuis 2006. Le Plan directeur communal (PDCom) vise à renforcer cette double vocation du centre-ville en évitant son hyperspécialisation économique, sa banalisation et la disparition de logements. Le PDCom considère la place de la Riponne comme une scène : un espace emblématique, vitrine du centre de Lausanne qui participe au rayonnement extérieur de la ville. Les qualités associées à cette vocation dominante sont les suivantes :

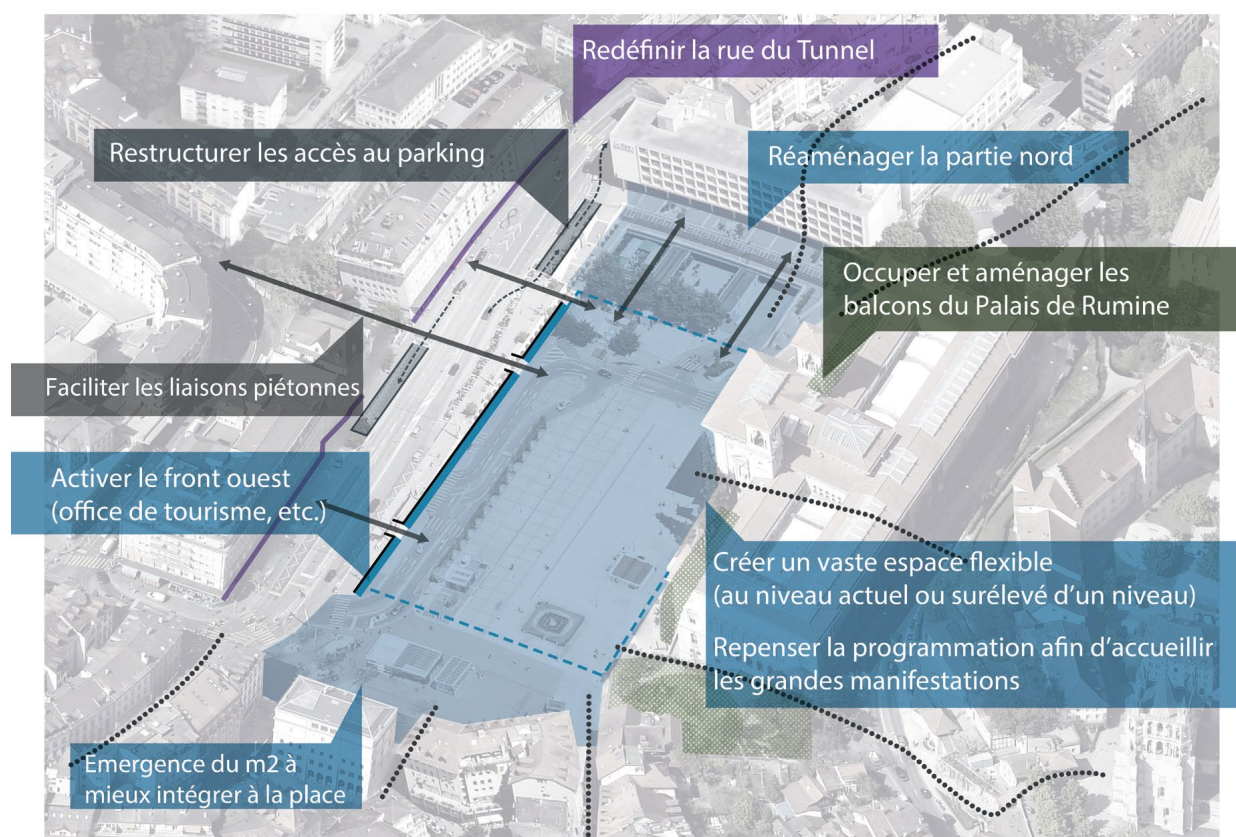
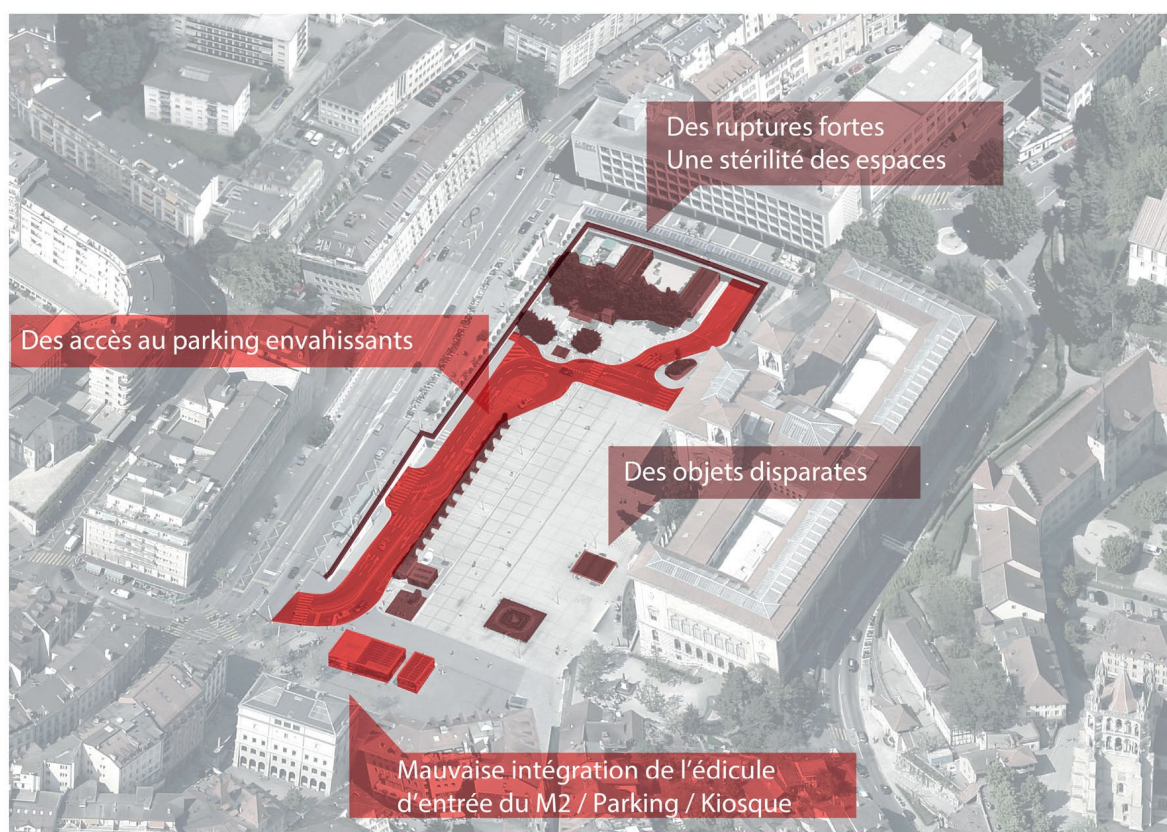
- dimensions importantes ;
- polyvalence des aménagements ;
- accessibilité multimodale ;
- programmation emblématique et événementielle.

Principes d'aménagement :

- Minimiser la segmentation spatiale (voirie, étagement, seuils) et privilégier l'aménagement d'un espace vaste et flexible, encourageant des appropriations variées.
- Evaluer la possibilité d'intégration d'éléments bâtis nouveaux en lien avec pleins et vides existants.
- Eviter la présence d'éléments ou dispositifs spatiaux disparates contraignant son utilisation (mobilier, édicules, etc.).
- Aménager dans leurs marges des espaces de plus petites dimensions à des fins de détente.
- Développer un itinéraire plus lisible et agréable depuis la rue Neuve.
- Etudier des solutions d'accès au parking qui permettraient de libérer la place des coupures résultant de la circulation automobile en entrée et sortie du parking.

La place de la Riponne est fortement liée aux infrastructures administratives, culturelles et universitaires la surplombant qui lui confèrent un caractère de place à vocation institutionnelle, avec comme résultat des fronts bâtis peu actifs.

Le grand espace ouvert qu'elle propose en plein centre-ville est en fait un espace d'accueil majeur pour des manifestations, événements et rassemblements que les propositions devront assurer. Les schémas ci-après, issus du PDCom, synthétisent les attentes de l'organisateur en lien avec la vocation dominante de la place de la Riponne.



Programmes d'actions thématiques liés à l'urbanisation : espaces publics du centre-ville. Plan directeur communal Lausanne 2030



3.2 Le Plan climat

Ville pionnière en matière de durabilité et de politique énergétique, Lausanne entend jouer un rôle moteur et incitateur dans la lutte contre le réchauffement climatique. La Municipalité a élaboré un Plan climat appuyé par le travail d'experts et conçu comme un instrument stratégique et transversal, comprenant des mesures tant de réduction des émissions que d'adaptation aux changements climatiques.

À la suite d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, le Plan climat définit une politique climatique volontariste pour faire de Lausanne une ville zéro carbone, vivante, socialement juste, apaisée, verte, saine et durable.

A Lausanne, les principaux aléas climatiques renforcés par les changements climatiques sont les événements de précipitations extrêmes et les vagues de chaleur. Si les premiers présentent un risque essentiellement pour les infrastructures, les secondes, renforcées par l'effet d'îlot de chaleur urbain, peuvent avoir des conséquences négatives très dangereuses sur les populations les plus vulnérables que sont les personnes âgées, les très jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies chroniques.

Les ambitions du Plan climat visent à :

- rendre la ville résiliente face aux changements climatiques, en limitant autant que possible leurs conséquences négatives sur la population et les infrastructures ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de la mobilité en visant un report modal important des TIM vers les transports collectifs et vers la mobilité active. La requalification des espaces publics est une des actions que la Ville entreprend dans ce but ;
- réduire les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre des travaux en réalisant des aménagements bas carbone. Cela nécessite de mettre en œuvre plusieurs approches : sobriété des aménagements, utilisation de matériaux recyclés ou de matériaux bas carbone (matériaux naturels ou biosourcés, matériaux peu transformés ou transformés à basse température), réemploi de l'existant.

Une recherche de solutions combinées est souhaitée lorsqu'il peut y avoir concurrence entre différents usages ainsi qu'entre le volet adaptation et le volet atténuation du Plan climat.

La Municipalité de Lausanne porte une stratégie d'arborisation (Plan Canopée) comme outil de rafraîchissement de la ville. Lausanne ambitionne les 30% de couverture de canopée d'ici 2040 pour l'ensemble de son territoire. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'augmenter le nombre d'arbres et leur dimension.

Pour l'espace du centre-ville, dans lequel s'intègre la place de la Riponne, les études menées font le constat que les rues sont peu plantées, que les gabarits de rues sont trop étroits pour une plantation continue et que l'arborisation existante de qualité est celle des places publiques. De ce fait, le concept d'arborisation vise pour le centre-ville un développement de plantation de solitaires ou de groupes d'arbres aux dilatations et intersections, et un renforcement de l'arborisation des places. L'enjeu d'offrir des conditions de croissance racinaire avec des sols qualitatifs et continus est majeur pour atteindre ces objectifs.

3.3 La stratégie des espaces publics

La stratégie de requalification des espaces publics lausannois met en avant le défi permanent que représente l'aménagement des espaces publics urbains. La Municipalité a confirmé l'importance de l'espace public dans le tissu urbain, sa fonction essentielle pour le vivre ensemble, son rôle dans la lutte contre les changements climatiques ou encore sa fonction de « vitrine » pour l'attractivité de la ville. Elle propose une politique des espaces publics qui intègre systématiquement les différents enjeux suivants :

- Le lien social et la demande sociale : l'espace public doit être en mesure d'accueillir des usages diversifiés (jeu, rencontre, prélassement, etc.) et de répondre aux besoins d'accessibilité de l'ensemble de la population.



- L'environnement et le climat : l'aménagement de l'espace public peut contribuer à réduire les effets de l'îlot de chaleur urbain par le renforcement de l'arborisation, par l'introduction de points d'eau et par l'utilisation de revêtements n'absorbant pas la chaleur. La perméabilisation des sols participe à mitiger les effets des événements climatiques exceptionnels. De plus, sa requalification présente l'opportunité de réduire certaines nuisances directement à la source ou d'en mitiger les effets.
- L'identité et le patrimoine : un espace public de qualité contribue à la définition de l'identité et au rayonnement de la ville. Les grands projets offrent en particulier l'occasion de mettre en valeur le patrimoine lausannois, qu'il soit bâti ou paysager.
- La mobilité durable : les projets d'aménagement de l'espace public sont l'occasion de rééquilibrer l'usage de la voirie afin d'assurer une place de choix en priorité aux modes actifs et aux transports publics.
- L'activité économique : les rues piétonnes, les places publiques offrent autant d'opportunités d'encourager l'activité économique, que ce soit par un effet de vitrine, par la possibilité d'offrir des terrasses aux établissements de restauration ou par leur capacité à accueillir divers événements et manifestations.
- La sécurité publique : que ce soit sous l'angle de la sécurité routière ou celui du sentiment de sécurité en milieu urbain, la requalification des espaces publics peut contribuer significativement à l'amélioration de l'ambiance et des conditions de circulation locales, au bénéfice des usager·e·s les plus vulnérables.

Pour élaborer leur approche sur les usages, les participant·e·s pourront s'appuyer notamment sur [les objectifs et recommandations issues du diagnostic des espaces publics](#) réalisés par le bureau d'urbanisme Gehl, qui souligne les points forts du centre-ville et pointe les défis que Lausanne doit relever dans sa politique de transformation des espaces publics.



4 PROGRAMME

Dans ce chapitre, le maître d'ouvrage formule les enjeux, ses objectifs et ambitions pour le périmètre des MEP. Les contenus et demandes développés ci-après sont organisés de manière thématique, sans approche hiérarchique. Il est attendu des équipes participantes de croiser les différents enjeux dans le développement de leur parti d'aménagement. Pour le dialogue intermédiaire, les participant·e·s ont également la liberté de faire des choix et des pesées d'intérêts parmi ces éléments énoncés, qui peuvent s'appliquer dans l'espace et/ou dans le temps. Dans ce cas, ils veilleront à étayer leur parti et à démontrer la plus-value qui en découle, tout en listant les incidences éventuelles.

4.1 Histoire et patrimoine

Contexte historique

Pour accompagner le concours d'idée Riponne\Tunnel organisé en 2019, le Service de l'urbanisme a mandaté une équipe de chercheurs (Sonia Curnier, Marc Frochaux, Matthieu Jaccard et Cédric van der Poel) pour documenter l'histoire des places du Tunnel et de la Riponne. Ces travaux de recherche ont été présentés dans le cadre d'une exposition organisée en mars-avril 2019 sur l'espace public (voir annexes).

La suite de ce chapitre reprend des extraits issus de ces travaux.

« Comblements, démolitions et constructions ont donné à la place de la Riponne sa physionomie et ses dimensions actuelles. La plus grande place de Lausanne a été successivement ou simultanément dédiée au marché, au parcage et à la déambulation. Commencé à la fin du XVIII^e siècle, le développement de la ville hors de son enceinte médiévale connaît une étape importante avec la création de la place de la Riponne. La place est constituée dans un premier temps par le comblement du vallon de la Louve, puis l'édification de plusieurs bâtiments publics majeurs sur son pourtour : le Musée Arlaud et la Grenette vers 1840. La place de la Riponne est intégrée au réseau des rues de Lausanne avec la création de la rue du Tunnel et le percement de la rue Haldimand, éléments constitutifs de la fameuse « ceinture Pichard ». Pendant une cinquantaine d'années, le bâti n'évolue plus guère.

Construit grâce au legs de Gabriel de Rumine, le Palais qui porte son nom est inauguré en 1906. Il abrite l'Université, une bibliothèque et les collections de plusieurs musées. Par son échelle, il vient bouleverser les équilibres antérieurs : la Grenette semble alors bien désuète et la désaffectation des édiles à son endroit conduit à sa démolition en 1933.

C'est alors que prend naissance un grand projet qui consiste à construire un bâtiment administratif au fond de la place. Dans ce dessein, on lance un concours d'architecture en 1936 et on démolit l'année suivante les immeubles situés au nord, augmentant d'autant les dimensions de la place. L'architecture « moderne » fait son apparition en 1938 avec la construction du Café Vaudois.

Mais il faut attendre 1964 pour qu'un nouveau bâtiment soit enfin édifié au fond de la place, premier élément de la restructuration de l'îlot mais aussi générateur de nouvelles destructions. Des galeries commerciales, un restaurant et une grande salle de cinéma contribuent à l'animation de la place de la Riponne.

Alors que la place est dédiée au stationnement, la construction du parking souterrain, inauguré en 1972, permet de requalifier cet espace. La surface dédiée aux piétons est augmentée en 1990 et la place agrémentée d'une fontaine. Depuis dix ans, le M2 a modifié la fréquentation de ce secteur de la ville.

Sur la base des recherches effectuées et de la documentation réunie, les chercheurs ont dressé un constat saisissant de la situation actuelle de la place de la place de la Riponne.

En découvrant ces documents et en les plaçant dans l'ordre chronologique, il est en effet apparu bien vite que l'« erreur urbanistique », dont le constat est régulièrement rappelé depuis l'après-guerre (en particulier en ce qui concerne la place de la Riponne), est en réalité une longue succession d'erreurs et d'hésitations. Celles-ci ne sont pas imputables aux professionnels de la planification qui tâchaient, bon gré mal gré, génération après génération, d'y mettre un peu d'ordre, mais bien aux différents groupes de pression qui imposèrent leur projet sans l'inscrire dans une vision d'ensemble, que ce soit le legs Rumine, l'administration cantonale ou les commerçants lausannois.



Les documents montrent en effet sans contestation possible la suite catastrophique de décisions inabouties, résultant d'une gestion déficiente entre deux autorités qui se disputent l'espace. La Commune et le Canton, dans leur affrontement permanent semblent rejouer jusqu'à nos jours la guerre qui opposait à la Renaissance l'autorité ecclésiastique de la Cité à celle de la Bourgeoisie de la ville basse. Elles s'affrontent pendant deux siècles sur les accès et les abords des deux places, sur l'utilisation des bâtiments et de leurs abords immédiats, d'où le triste sort que connaît l'îlot Riponne-Tunnel, où cohabitent aujourd'hui tant bien que mal la moitié d'un ensemble d'habitation et la moitié d'un projet administratif.

Les documents ouvrent en effet une dialectique en balancier : chaque vision projetée sur la place, n'étant qu'en partie réalisée, provoque une autre vision, concurrente. Pas de synthèse, donc, du bricolage : la vision suivante sera elle-même à moitié réalisée et devra s'accommoder des restes de la précédente. Ainsi en est-il du projet de Henri Fraisse (1834), qui conçoit en réalité une place de marché introvertie, entourée par une périphérie, à la San Marco, et dont on ne réalise qu'un objet solitaire, la Grenette. Celle-ci est bien vite mise dans une concurrence déloyale avec le colossal Palais de Rumine (1906), qui a été maladroitement implanté sur un flanc de colline (détruisant au passage le couvent dominicain de la Madeleine, dont la valeur patrimoniale n'a visiblement jamais pu être appréciée à sa juste valeur). La monumentalité du palais sert de prétexte pour provoquer une tabula rasa (1933) que personne ne désire vraiment et que tout le monde regrette dès l'immédiat après-guerre.

Il en va de même du projet de parking Lausanne-Riponne (1972) financé par un groupement de commerçants lausannois et réalisé avant qu'une solution pour son accès ne soit résolue. Un passage par la place du Tunnel est définitivement condamné avec l'irruption en sous-sol du cinéma Romandie niché entre le parking et le bâtiment administratif Riponne 10 (1963). Celui-ci connaît une succession de remaniements ; seule une petite partie sera finalement réalisée, parce que son projet se heurte à la valeur patrimoniale finalement reconnue du bâtiment du Lausanne-Moudon et des immeubles d'habitation de l'îlot, à l'heure où les citoyens défendent les logements à bas prix en ville de Lausanne.

Au XX^e siècle, l'animation de la place a été perdue en raison de destruction systématique d'immeubles qui y contribuaient, comme le Collège Classique juché sur sa plateforme, le bâtiment de tête de la rue du tunnel, avec son sympathique « café musée » et la destruction, bien tardive (1980) et difficilement explicable, du bel immeuble de la brasserie viennoise, le dernier à déployer une terrasse sur la place. »

Les documents complets sont mis à la disposition des participant·e·s en annexe :

- 01_B_Etudes historiques (Frochaux et al., 2018)
- 01_B2_Planches commentées de l'exposition rétrospective_2019

Contexte patrimonial

Le périmètre d'étude et ses abords immédiats présentent un intérêt patrimonial prépondérant, souligné par les inventaires et recensements suivants :

- l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS),
- le recensement architectural du Canton de Vaud,
- le recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS).

Le périmètre d'étude des MEP se trouve à l'intérieur du périmètre n° 9 de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale en Suisse (ISOS), entré en vigueur en 2015 pour la Commune de Lausanne. Un objectif de sauvegarde « B » lui a été attribué, qui préconise « la sauvegarde de la structure. Conservation de la disposition et de l'aspect des constructions et des espaces libres ; sauvegarde intégrale des éléments et des caractéristiques essentiels pour la conservation de la structure ». Le périmètre comprend les « places de la Riponne et du Tunnel, deux places étagées créées par le comblement du vallon de la Louve au 19^e siècle, reliées par deux rues mais séparées visuellement par l'imposant bâtiment de l'administration cantonale. Espace tampon entre le noyau historique à l'est et les quartiers d'habitation du 20^e s. à l'ouest. Secteur comprenant principalement des bâtiments résidentiels de quatre à sept niveaux formant de longs fronts, rez commerciaux, cafés-restaurants et plusieurs édifices publics, 2^e moitié du 19^e siècle – dernier quart 20^e siècle ».

L'ISOS a relevé dans ce périmètre plusieurs éléments individuels qui sont « la plus petite composante du site construit ; valeur intrinsèque et importance prépondérante de par son image ». Ces éléments ont un objectif de sauvegarde « A » qui préconise la sauvegarde intégrale de la substance. Il s'agit de l'Eglise méthodiste de langue allemande (ECA 2509), du Palais de Rumine (ECA 8985a) et de l'Espace Arlaud (ECA 5408). Ces bâtiments font l'objet d'une description détaillée ci-après. L'ISOS a également relevé, dans ce périmètre, plusieurs observations qui sont un « élément ou phénomène différenciant nettement du reste de la partie de site de par sa situation, son importance historique et culturelle particulière, son âge, sa fonction ou sa spécificité ». Ces éléments sont les suivants : le bâtiment administratif Riponne 10, le parking couvert, la fontaine et la place de la Madeleine. Tous font l'objet d'une description détaillée ci-après.



A Le Palais de Rumine (ECA 8985a)

Occupant tout son front est, le Palais de Rumine est l'objet majeur de la place de la Riponne.

En 1871, Gabriel de Rumine (1841-1871) lègue à la Ville de Lausanne la somme de 1'500'000 francs pour la construction d'un édifice d'utilité publique. La Ville décide alors de bâtir une nouvelle université au pied de la colline de la Cité et organise en 1889 un concours architectural remporté par le Lyonnais Gaspard André. L'édifice arbore un style renaissance florentine qui signale ses ambitions humanistes : service général de l'Académie, aula, sociétés savantes, faculté technique, bibliothèque et pas moins de cinq musées sont hébergés sur le site.



Le palais est inauguré en 1906. Le corps central articule deux ailes latérales et abrite un dispositif distributif hautement élaboré comprenant notamment un escalier principal monumentalisé par un effet de trompe-l'œil, un atrium avec bassin, ainsi qu'un réseau de galeries et de rampes superposées. L'extérieur est caractérisé par deux colonnes monumentales qui encadrent le corps-central, prolongées par des lignes de treilles sur piliers qui délimitent les terrasses. Les façades sont ordonnées par des travées régulières jouant sur la succession de murs pleins et de grandes baies ouvrant la façade. Le tout est couronné par des toitures peu volumineuses et deux campaniles qui affirment son caractère d'inspiration florentine.

Le palais de Rumine et ses jardins ont reçu une note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, signalant un objet d'intérêt régional, et sont inscrits à l'inventaire. Le jardin figure également au recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse pour lequel la Ville de Lausanne a attribué une note *2*.

B La place de la Madeleine (parcelle 10217)

La place de la Madeleine est un espace de transition de grande qualité entre la place de la Riponne et la Cité. Entre le XIIIe et le XVIe siècle, cette terrasse sert de cimetière à l'église Ste-Marie-Madeleine et son couvent, aujourd'hui disparus. Dès le XVIIe siècle, le site est mentionné comme la « place de la Madeleine ». Il s'agit probablement, avec celle de la cathédrale, de la plus ancienne place arborisée de la ville. Un parapet et des contreforts sont construits entre 1754 et 1771 pour soutenir le terrain et sécuriser l'esplanade. La construction des escaliers en 1905 avec le palais de Rumine dont ils reprennent le caractère monumental et le percement de la rue Pierre-Viret au nord redessinent fortement cette place. Ses aménagements sont complétés en 1906 par l'ajout d'une statue du conseiller fédéral Louis Ruchonnet (1834-1893) sculptée par Alfred Lanz. Une restauration a été entreprise en 1991, date à laquelle ont été plantés les 4 tilleuls.

La terrasse de la Madeleine, la fontaine, la statue et le mur de soutènement ont reçu une note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, signalant un objet d'intérêt régional et sont inscrits à l'inventaire. Elle figure également au recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse pour lequel la Ville de Lausanne a attribué une note *2*.

C Echoppes de la rue de la Madeleine (ECA 15870 a-d)

Appuyées contre le mur de soutènement de la place, les échoppes sises rue de la Madeleine 20, 22, 24 et 26, construites au XIXe siècle, sont un élément marquant de la jonction entre la place de la Riponne et la rue de la Madeleine. Elles ont reçu une note *3* au recensement architectural du canton de Vaud, ce qui signifie qu'il s'agit d'objets d'intérêt local ayant une importance au niveau communal.

D Espace Arlaud (ECA 5408)

En 1833, le peintre Louis Arlaud (1772-1845) initie la construction d'un nouveau bâtiment pour héberger l'Ecole de dessin qu'il dirige depuis 1822. L'édifice doit également accueillir un musée pour exposer la collection d'art du Canton. Le financement est assuré par Louis Arlaud lui-même et le Canton. La Ville met le terrain à disposition en échange de l'ajout d'une école primaire au programme. Le bâtiment est construit entre 1836 et 1840 par Louis Wenger (1809-1861), architecte formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Il constitue un bloc de proportion harmonieuse, fermant la place de la Riponne alors toute neuve par un accent monumental mesuré. La façade principale, altérée en 1906 par un remaniement des ouvertures des corps latéraux, présentait une composition néo-classique novatrice et recherchée. L'Ecole de dessin occupait le rez-de-chaussée et le musée l'étage. Côté sud, la pente est rachetée par un socle de deux niveaux entièrement appareillés en bossage. C'est dans cet espace qu'était logée l'école primaire, sans communication avec la partie supérieure.

Le musée quitte l'édifice pour le Palais de Rumine en 1904; l'école des Beaux-Arts (aujourd'hui ECAL) y demeure jusqu'en 1964. De 1995 à 1997, il est rénové avec soin par les architectes Lorenz Bräker et Florence Kontoyanni, opération récompensée par la Distinction vaudoise d'architecture en 2000. L'Espace Arlaud accueille actuellement les expositions temporaires des musées cantonaux. Le musée Arlaud (ou Espace Arlaud) a reçu une note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, signalant un objet d'intérêt régional, et est inscrit à l'inventaire.



E Immeubles de rapport (ECA 5411, 5404, 5388)

Trois immeubles de rapport, sis rue William-Haldimand n°1 et n°2 et place de la Riponne 2 sont érigés dans le milieu du XIXe siècle dans un style néo-classique, à l'image du musée Arlaud voisin. Ils forment, au sud de la place, un front architectural très harmonieux.

Ces trois immeubles de rapport ont obtenu une note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, signalant un objet d'intérêt régional, et sont inscrits à l'inventaire.

F Immeuble et brasserie-restaurant Le Vaudois (ECA 11131)

Cet immeuble, construit en 1939 par les architectes Baumann et Béboux pour la S.I. Riponne-Valentin, présente une architecture caractéristique de l'entre-deux-guerres. Marquant l'angle sud-ouest du site, il confirme le changement d'échelle opéré trente ans plus tôt par le Palais de Rumine, gabarit qui deviendra la norme pour les opérations futures.

Cet immeuble a reçu une note *4* au recensement architectural du canton de Vaud, ce qui signifie qu'il s'agit d'un « objet bien intégré par son volume, sa composition et souvent sa fonction, participant à l'identité de la localité ».

G Eglise méthodiste (ou chapelle du Valentin) (ECA 2509)

La chapelle du Valentin est construite pour la communauté méthodiste wesleyenne anglophone. Les plans sont l'œuvre de l'architecte londonien Elijah Hoole, alors que la construction, achevée en 1867, est confiée à un architecte local réputé, Jules Verrey. L'intérêt de cet objet réside dans la cohabitation de trois corps de bâtiments aux fonctions distinctes (chapelle, presbytère et habitations) dans un même ensemble harmonieux, en utilisant pour chacune des codes architecturaux caractéristiques. Cet ensemble ajoute à la place de la Riponne une touche d'architecture pittoresque anglaise très originale. Il s'agit, par ailleurs, du seul bâtiment méthodiste anglais de Suisse, et la chapelle est l'une des premières églises anglaises érigées dans le pays.

La chapelle du Valentin a reçu une note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, signalant un objet d'intérêt régional, et est classée monument historique.

H Bâtiment administratif Riponne 10, cinéma Romandie et parking (ECA 14703a)

Bien que non recensé, le bâtiment administratif sis place de la Riponne n°10, érigé en 1963, présente un langage architectural intéressant et caractéristique de la seconde moitié du XXe siècle : circulations transversales au pied de l'immeuble, pergola en béton, socle commercial sur trois niveaux desservi par des terrasses et rampes, étages de bureaux dont la façade présente une grille orthogonale ou encore toiture plate. Ce dernier est complété au niveau de la place par le cinéma Romandie. Ce pôle architectural est renforcé par la construction du parking en 1972, dont l'accès principal vient créer un mur de soutènement à l'ouest de la place, face au Palais de Rumine. Sa fonction d'entrée de parking et toutes les nuisances que cela implique sont particulièrement péjorants pour le site. Cependant, cet élément se lie typologiquement à l'immeuble administratif voisin et crée un belvédère sur le Palais de Rumine qui ne manque pas d'intérêt.

Il faut aussi noter l'existence de la rivière de la Louve, dont le voûtage traverse la place, et qui a été rendue visible grâce à une vitrine située dans l'un des escaliers du parking.

I Kiosque, édicules et fontaine

Le kiosque (ECA B498) situé au pied de l'esplanade de la Madeleine, ainsi que les émergences du parking et du M2 disséminées sur la place n'ont pas d'intérêt patrimonial. Plus particulièrement, les édicules rassemblés au sud de la place ont un effet d'obstruction qui est regrettable pour l'Espace Arlaud.

La fontaine possède des qualités esthétiques indéniables, mais tant son implantation, que sa forme et sa matérialité n'entrent pas en dialogue avec le reste de la place. Un autre emplacement sur le territoire lausannois lui serait bénéfique.



Recommandations patrimoniales

- De nombreuses strates historiques et expressions architecturales coexistent autour de la place de la Riponne. Il s'agit de les faire dialoguer harmonieusement. Les caractéristiques propres à chaque période doivent être comprises et si opportun, intégrées au projet.
- Les accès ou la liaison aux bâtiments présentant de la valeur patrimoniale et se trouvant dans ou le long du périmètre d'étude doivent être qualitatifs et tenir compte de l'importance de ces bâtiments.
- Une attention particulière doit être portée aux matérialités présentes dans le périmètre (grès dur de Meillerie, grès coquillé de la Molière, pierre calcaire du Jura, granit, molasse, béton, etc.).
- Les vues depuis la rue de la Madeleine, sur le Palais de Rumine, sur le front sud (Espace Arlaud) et sur le bâtiment administratif Riponne 10 doivent être conservées et/ou réfléchies de manière à valoriser les bâtiments emblématiques. Le Palais de Rumine mérite d'être mis en valeur par une vue axiale centrale permettant d'en apprécier pleinement l'architecture. Il en va de même du front néo-classique auquel appartient l'Espace Arlaud qui mérite une meilleure mise en valeur.

4.2 Paysage, arborisation et biodiversité

Patrimoine végétal

Force est de constater que la place de la Riponne se distingue principalement par sa forte minéralité et son manque de verdure et d'arborisation. Néanmoins, les franges de la place accueillent des arbres intéressants qui profitent des rares surfaces « hors dalle » présentent pour se développer.

Arborisation existante :

- Les 4 platanes du nord de la place (plantés autour de l'an 2000). Les couronnes des arbres laissées en port libre occupent un volume important et forment une unité végétale visible de loin. Ils créent ainsi un filtre végétal à l'échelle et atténuent quelque peu le rapport entre la place et le bâtiment Riponne 10. Leur état sanitaire est plutôt bon, en revanche les conditions à leurs pieds pourraient être améliorées en décompactant et en augmentant la perméabilité du sol.
- Les 6 platanes du sud de la place ont été plantés lors de la construction du M2 (en 2008). Ils bénéficient de surface en terre-pierre. Les arbres, qui se sont bien développés dans un premier temps, commencent à montrer quelques signes d'essoufflement pour certains sujets.
- Les 5 bacs de plantation (3 de 7 m², 1 de 15 m², 1 de 50 m², épaisseur de terre d'environ 1m) au nord de la place, certainement créés lors de la construction du parking, accueillent 6 *Parotia persica* (dont 3 plantés en 2024) qui se sont relativement bien développés au regard des conditions qui leur ont été offertes.
- Le bac (65 m² épaisseur variable entre 90 et 150 cm) qui prend place au cœur de la place a longtemps accueilli un arbre majeur ; des nouvelles plantations (1 platane et 6 magnolia) ont été réalisées en 2023.
- La loggia nord du palais de Rumine est plantée de 6 pins sylvestre remarquables qui confèrent à cet espace un charme particulier, mais malheureusement sous utilisé.
- La loggia sud du palais de Rumine est plantée d'un *calocedrus* majeur et de quelques cyprès.
- L'avenue de l'Université est plantée de 3 platanes dans sa partie haute. Ces arbres offrent une belle présence végétale dans la continuité de la partie supérieure de l'avenue. La partie sud inférieure présente un fort potentiel de valorisation et d'arborisation.
- Sur la rue du Tunnel, 2 érables et 1 platane sont présents aux abords de l'arrêt de bus ouest. 2 sophora sont également présents dans le bac au sommet de la rampe d'accès au parking. Toute la partie nord de la rue, aujourd'hui non plantée, présente un potentiel intéressant d'arborisation.



Les 8 % de couverture de canopée actuels (périmètre MEP, relevé LIDAR 2019) confirment le sentiment de minéralité que dégage la place. Ce faible pourcentage s'explique principalement par la présence de la dalle du parking. Les arbres se cantonnent aux périphéries du périmètre.

Les objectifs sont les suivants :

- Effectuer une analyse de la végétation existante et la prendre en compte dans les propositions de projet.
- Faire des propositions d'arborisation de la place, des rues adjacentes et des accroches, afin d'augmenter sensiblement le pourcentage de couverture de canopée du périmètre. L'objectif global est d'atteindre un pourcentage de 30% sur l'ensemble du territoire urbain de la Commune.
- Définir des ambiances végétales et offrir aux arbres des bonnes conditions de croissance.
- Préserver l'arborisation existante en développant un projet respectueux des conditions de croissances de ces arbres :
 - prendre en compte le sol comme support à la plantation d'arbres ;
 - privilégier la pleine terre, identifier les surfaces « hors dalle », qui pourraient potentiellement accueillir de nouveaux arbres (bas de l'avenue de l'Université, rue du Tunnel, pied du palais de Rumine, carrefour Tunnel-Haldimand-Valentin, etc.) ;
 - développer des concepts d'espaces de plantation permettant de gérer les eaux météoriques ;
 - préserver les arbres existants, particulièrement les platanes du nord de la place ;
 - apporter une attention particulière à l'arborisation du bas de l'avenue de l'Université ;
 - identifier le potentiel d'arborisation de la rue du Tunnel ;
 - valoriser des surfaces au pied du Palais de Rumine.

Inscription territoriale et paysage

Les grands objectifs en termes d'inscription territoriale et paysagère sont les suivants :

- Définir le bon rapport entre l'espace libre central souhaité pour la tenue des différentes activités et manifestations et le traitement des franges de cette place.
- Développer une analyse paysagère du périmètre (situation dans la ville, place dans le maillage vert et d'espaces publics de la ville, etc.).
- Proposer une cohérence globale de la place avec un traitement particulier des sous-espaces.
- Prendre en compte de manière circonstanciée la forte demande citoyenne de « verdissement » de la place.
- Assurer une haute qualité paysagère des futurs aménagements et donner une identité forte aux différents sous-espaces.
- Proposer une approche des espaces par les ambiances, la perception sensible et le confort d'usage.
- Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères qui ceignent le site.
- Porter une attention particulière au choix des matériaux (revêtement, matériaux de construction, etc.) en cohérence avec la politique de développement durable.
- Intégrer la mise en valeur de l'eau dans l'espace public.
- Intégrer la topographie dans les projets d'aménagement et proposer des coutures et des franchissements harmonieux.
- Prendre en compte la vision des espaces traités depuis l'extérieur du site.
- Traiter les limites du site d'étude et proposer des accroches au contexte environnant.
- Intégrer les besoins spécifiques des enfants dans la démarche (aménagements ludiques, espaces attrayants pour les familles).
- Intégrer des aménagements pour tous (genre, âge, culture, situation de handicap, etc.).
- Identifier les potentiels de végétalisation verticale (façades, treilles, etc.).



Nature en ville

En termes de nature en ville et biodiversité, les objectifs sont les suivants :

- Développer des projets intégrant la politique de nature en ville développée par la Ville de Lausanne.
- Faire des propositions de végétalisation en faveur de la biodiversité ; milieu sec - prairie ; milieux pionniers – surfaces graveleuses, végétation rudérale, pavés non jointés ; milieux rocheux – gabions, rocailles, vieux murs ; milieu forestier – arbres et arbustes.
- Prendre en compte et proposer des aménagements liés aux milieux bâtis : vieux murs, ouvrages végétalisés (toitures et façades), nichoirs en faveur de la faune ailée (chauve-souris, martinets, hirondelles) sur les bâtiments.
- Faire des propositions novatrices en termes de climat urbain (lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les pollutions sonores, visuelles, atmosphériques, du sol, etc.).
- Favoriser les surfaces perméables et les surfaces de pleine terre.
- Proposer des systèmes de gestion des eaux écologiques et novateurs.

4.3 Vitalité urbaine

Marchés et manifestations

La place de la Riponne accueille sur l'ensemble de l'année :

- marchés répartis sur 5 jours de la semaine, ainsi que le marché des sapins durant toute la période des fêtes de fin d'année ;
- près de 200 manifestations / cortèges / rassemblements par année ;
- entre 5 à 10 food-trucks par jour au sud de la place 4 jours par semaine.

Les marchés sont une composante primordiale de l'attractivité économique de la ville :

- marché central, alimentaire et non-alimentaire du centre-ville (mercredis et samedis toute l'année) ;
- marché de Rumine, non-alimentaire (mardis et vendredis toute l'année) ;
- marché Calabash (un dimanche par mois) ;
- village de food-trucks (lundis, mardis, jeudis et vendredis toute l'année) ;
- marché des sapins (tous les jours durant les fêtes de fin d'année) ;

Le marché du centre-ville est notamment primordial et impératif pour l'attractivité commerciale de l'ensemble de la ville et ne doit en aucun cas être écarté des réflexions en vue des aménagements définitifs. Ce marché alimentaire et non-alimentaire bi-hebdomadaire se déroule actuellement sur l'ensemble de la place et doit impérativement être pris en compte. Il est important que l'emplacement des marchés sur la place ne soit pas trop figé par les projets, l'installation d'un marché nécessite une grande souplesse dans l'espace. En effet, l'organisation de marchés alimentaires et non-alimentaires a une complexité propre (contraintes couplant manœuvres des véhicules des marchands, couloirs de sécurité incendie, points de raccordement aux réseaux, flux piétonniers, etc.).



Marché Central, secteur place de la Riponne

Calendrier :	toute l'année, mercredi et samedi, jusqu'à 14h30
Nombre d'emplacements :	50 alimentaires / 50 non alimentaires
Surface occupée par ces emplacements :	1600 m ²
Surface totale nécessaire :	5000 m ²
Largeur des emplacements :	3 m avec quelques exceptions à 2 m (les auvents ouverts peuvent dépasser les 3 m)
Longueur des emplacements :	de 2 m à 12 m
Electricité :	8 armoires, dont 6 réparties dans la zone alimentaire
Eau :	1 armoire tout au sud

La surface totale nécessaire au marché comprend :

- la surface occupée par les emplacements
- les couloirs nécessaires à la circulation des véhicules des marchands
- les espaces nécessaires aux opérations de chargement/déchargement en ouverture et fermeture du marché
- les zones d'attente des clients
- les espaces utiles pour la déambulation des chalandes
- les accès et les zones de travail exigés par les services d'urgence, en particulier la police du feu.

La surface totale nécessaire représente environ 3 fois la surface totale des emplacements.

En belle saison, les samedis, les 50 emplacements du secteur alimentaire sont occupés à 100%, ceux du secteur non alimentaire à 70%.

Il n'y a pas d'interlocuteurs qui représentent les marchands du marché Central. Lorsque la Commune doit solliciter les marchands, elle traite directement avec tout le monde, par courriel ou courrier postal.

Il existait il y a quelques années deux associations spécifiques, à savoir :

- l'association des Maîtres Bouchers de la Riponne
- l'association des Fromagers de la Riponne.

Dans le cadre du marché Central, seule la place de la Riponne est organisée en zones de produits alimentaires (boulangerie, fromagerie, boucherie, etc.). Dans les autres rues et places, le marché connaît une mixité des produits alimentaires. Par ailleurs, seule la place de la Riponne connaît un secteur non alimentaire.

Le plan annexé représente les emplacements du marché Central, secteur alimentaire et secteur non alimentaire, avec indication du métrage linéaire. Concernant les couleurs utilisées :

- en vert, la zone des fruits et légumes et des produits transformés
- en orange, la zone de la boulangerie
- en magenta, la zone de la boucherie
- en jaune, la zone de la fromagerie
- en rouge, le secteur non alimentaire.

Remarque importante :

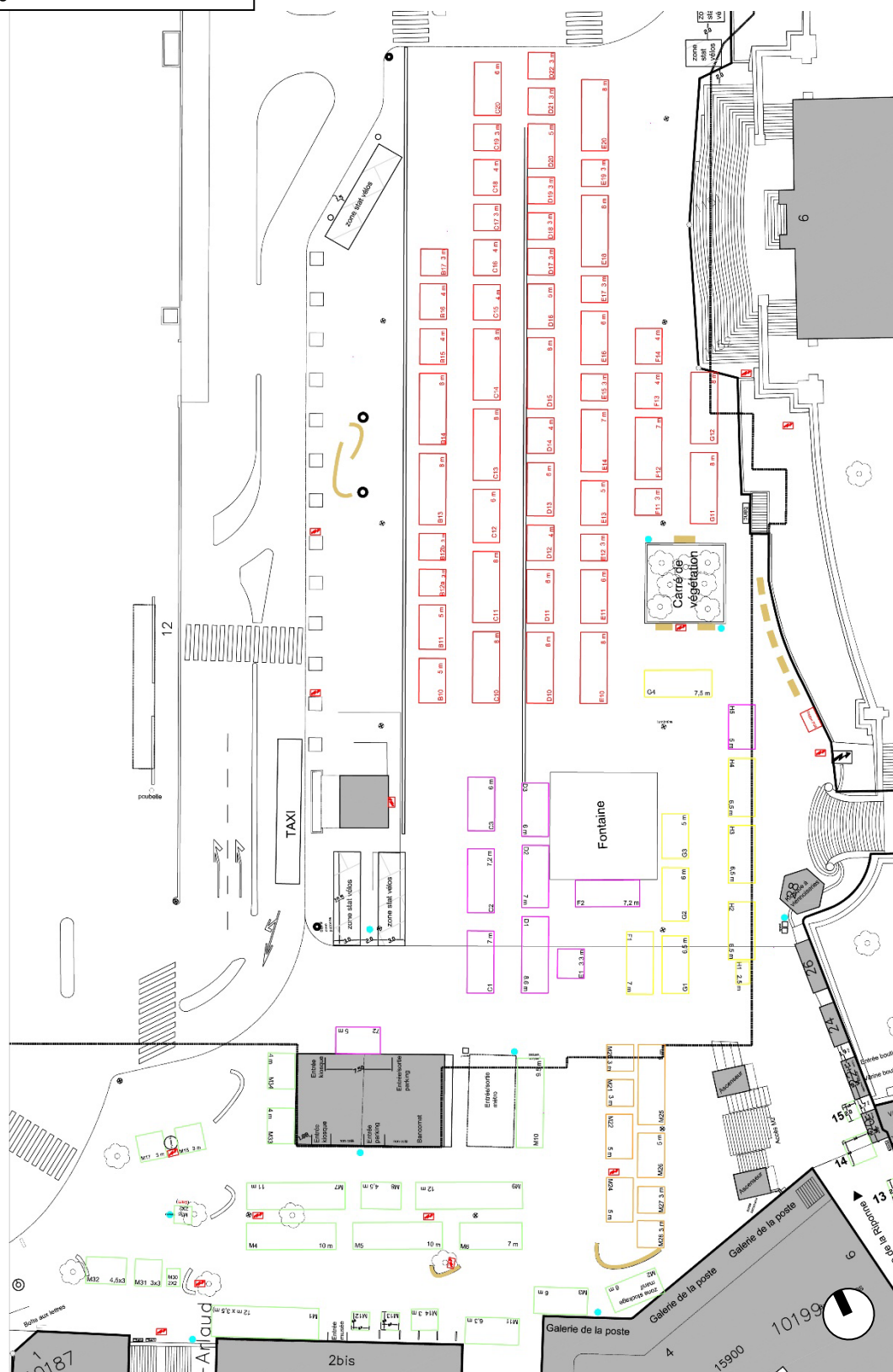
Le taux d'occupation partiel des emplacements du secteur non alimentaire permet de mettre à disposition des surfaces aux organisateurs de manifestation pour permettre :

- le déroulement de petites manifestations en parallèle du marché (par ex. Marché aux plantons, Tente de partage, Journée suisse du lait, Brunch de Lausanne à Table, etc.)
- l'installation d'infrastructures avant le marché en vue de manifestations qui se déroulent après le marché (Miami Festival, Fête de la Musique, Nouvel-An des communautés kurdes, Festival Somos Latinoamerica, etc.).

- en vert, la zone des fruits et légumes et des produits transformés
- en orange, la zone de la boulangerie
- en magenta, la zone de la boucherie
- en jaune, la zone de la fromagerie
- en rouge, le secteur non alimentaire

MARCHE CENTRAL - SECTEUR RIPONNE

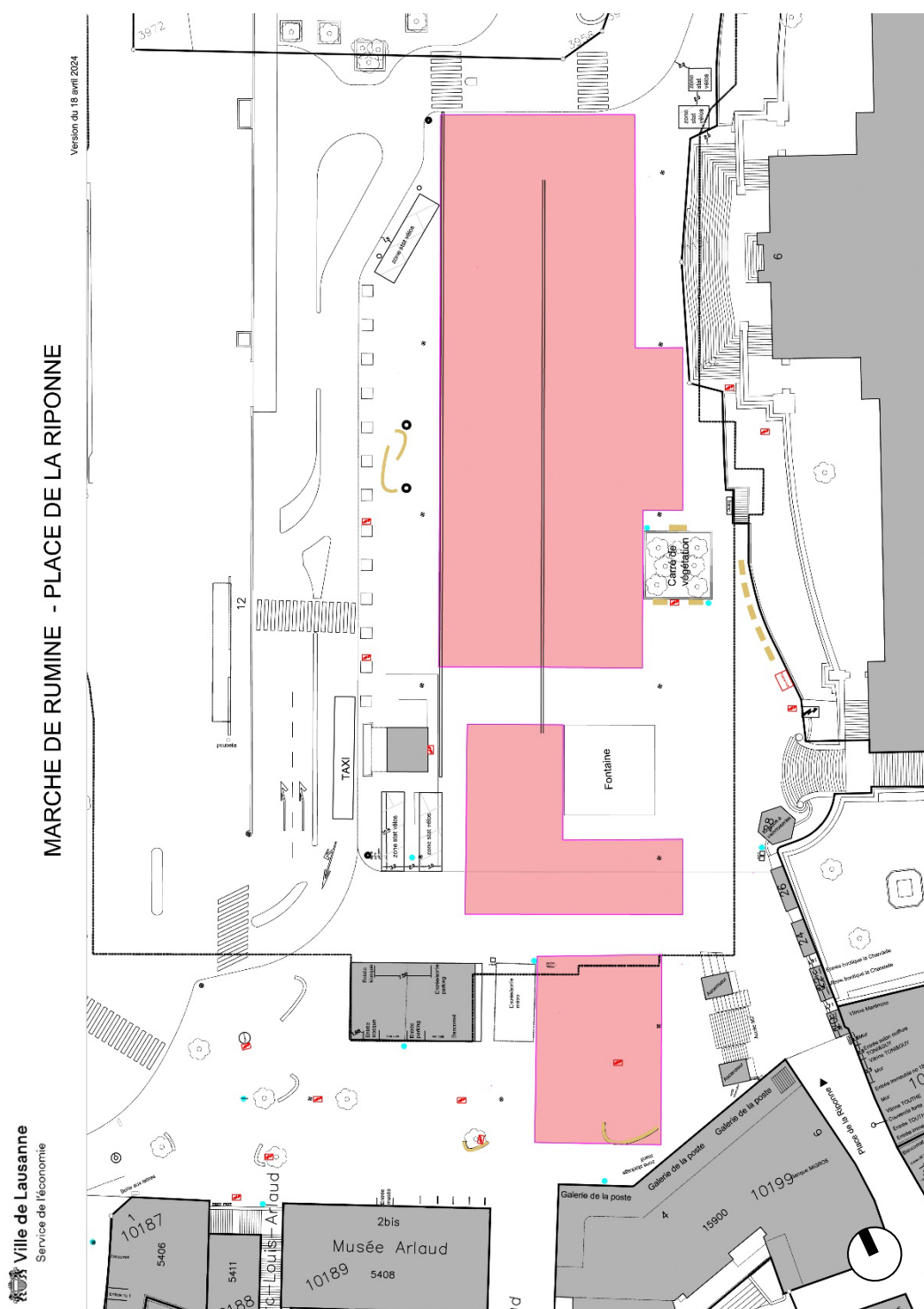
Version du 15 avril 2024



Marché de Rumine, place de la Riponne

Calendrier : toute l'année, mardi et vendredi, toute la journée.

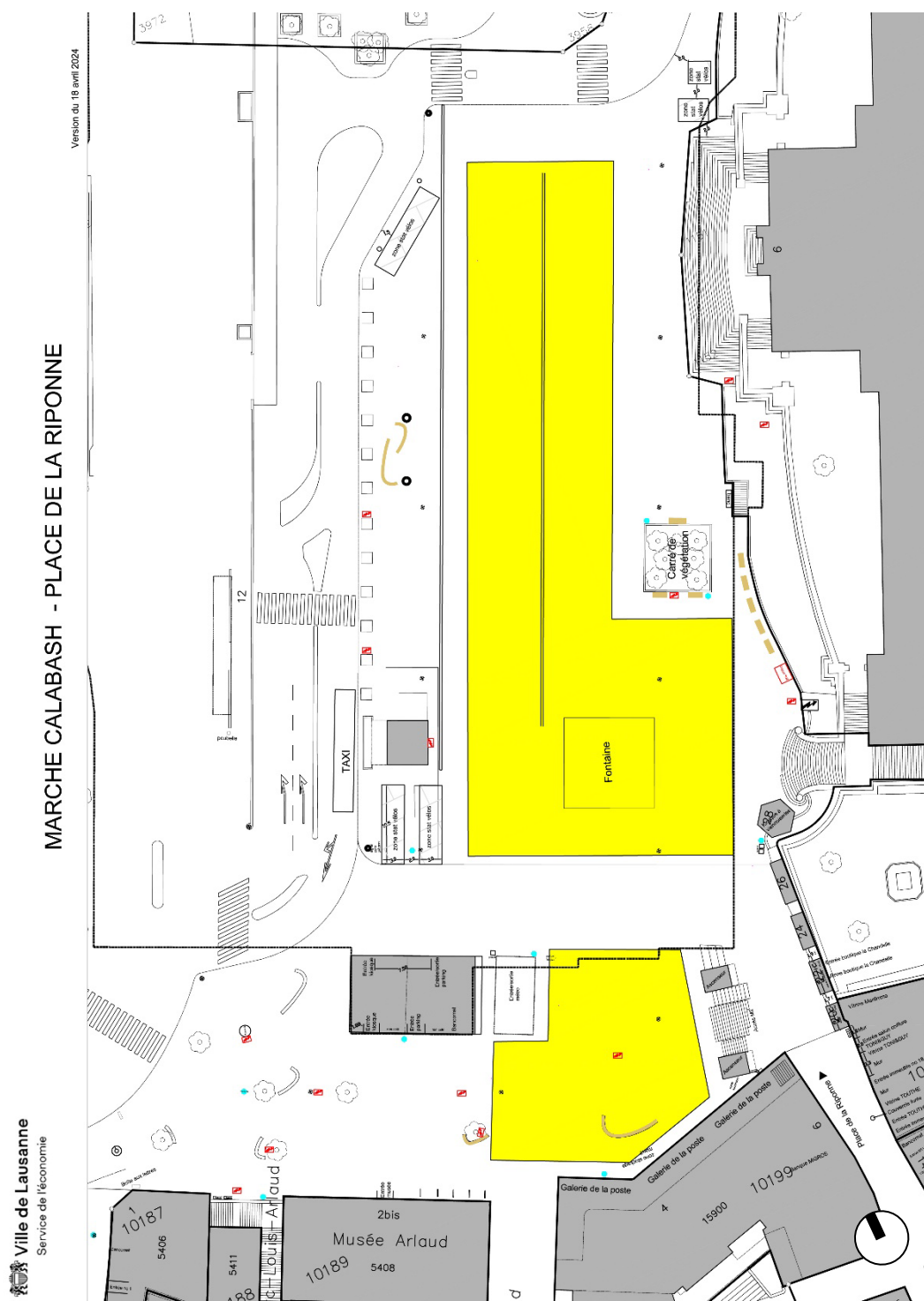
Ce marché a été instauré en 2023 et a remplacé l'ancien marché solidaire des 4 saisons. Il exploite le marquage du marché Central et s'installe dans 3 zones différentes d'une surface totale de 2800 m². Les deux zones sud (autour de la fontaine et devant la poste) sont utilisées pour la vente d'articles neufs. La zone nord (devant le palais de Rumine) est utilisée pour la vente d'articles de seconde main. En fonction des saisons, entre 20 et 40 marchands participent les mardis et les vendredis et se répartissent pour 1/3 en articles neufs et pour 2/3 en articles de seconde main. Il n'y a pas d'interlocuteurs qui représentent les marchands du marché de Rumine. Lorsque la Commune doit solliciter les marchands, elle traite directement avec tout le monde, par courriel ou courrier postal.



Marché Calabash, place de la Riponne

Calendrier : toute l'année, le 1er dimanche de chaque mois, toute la journée.

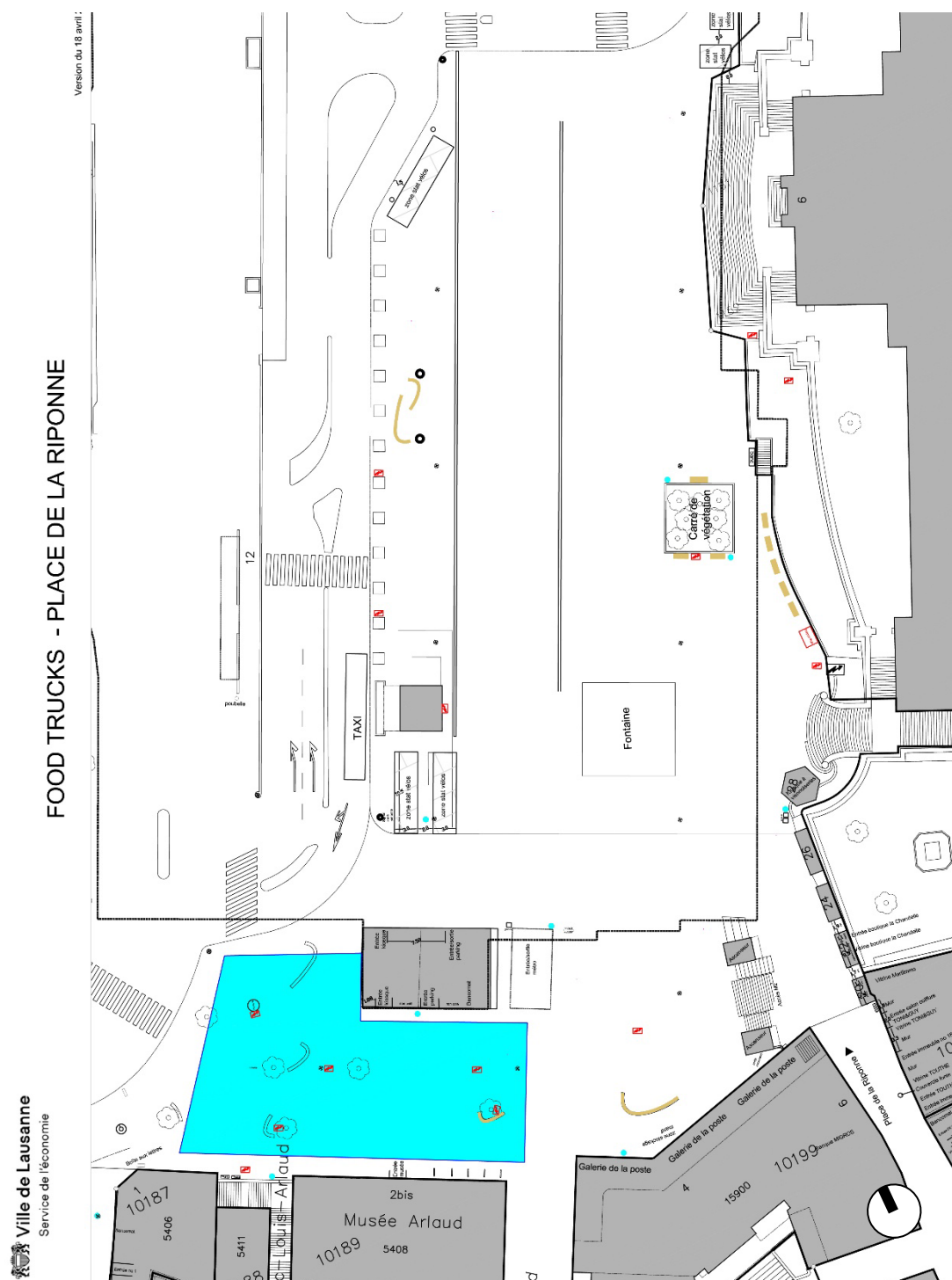
Ce marché exploite le marquage du marché Central et s'installe dans 2 zones différentes d'une surface totale de 2800 m². En mauvaise saison, ce marché occupe environ 1000 m². En fonction des saisons, entre 20 et 60 marchands participent les dimanches. A noter que ce marché n'est pas un marché officiel de la Ville mais un marché organisé par l'Association Calabash.





Food trucks, place de la Riponne

Calendrier :	toute l'année, lundi, mardi, jeudi et vendredi, toute la journée.
Nombre d'emplacements :	11 / chaque emplacement dispose d'une terrasse de 9 places
Surface occupée par ces emplacements et terrasses :	300 m ²
Surface totale nécessaire :	900 m ²
Largeur des emplacements :	3 m (les auvents ouverts peuvent dépasser les 3 m)
Longueur des emplacements :	de 4,5 m à 7 m
Electricité :	3 armoires réparties dans la zone
Eau :	1 armoire au sud de la zone





S'agissant des manifestations, la place de la Riponne est un lieu primordial pour un grand nombre de manifestations tant politiques que culturelles et sportives. C'est notamment la seule place du centre-ville permettant d'accueillir jusqu'à 20'000 personnes notamment lors de rassemblements ou de cortèges d'ampleur majeure. Par année, une centaine d'événements de toute taille se déroulent sur cette place.

Pour encourager les animations dans le quartier, il est nécessaire de :

- conserver le maximum de surfaces à plat et d'un seul tenant, notamment s'agissant de la place de la Riponne en tant que telle ;
- minimiser toute pose de structures entravant les installations temporaires pour les manifestations et les marchés (comme par exemple des murets, une arborisation diffuse, des dalles en pierre, etc.). Dans tous les cas, il est impératif que les éventuelles structures découpant l'espace puissent être déplacées aisément afin de permettre la tenue de manifestations. L'installation plus ou moins clairsemée de ces éléments représente un facteur dissuasif qui contrarie les organisateurs de marchés et d'animations, empêchant la mise en place et le dégagement aisés des installations temporaires nécessaires (étals de marché, animations éphémères pour enfants (manèges, châteaux, etc.). Ces éléments compliquent, voire rendent impraticables, l'accès et la manœuvre des véhicules avec remorque.

La future place de la Riponne doit permettre d'animer la ville dans son ensemble afin de contribuer à son attractivité tant sociale qu'économique. Cette place étant déjà en partie plate, il est nécessaire qu'un espace conséquent d'un seul tenant, sans obstacle (mobilier urbain, arborisation parsemée, revêtement mou, etc.) soit prévu pour accueillir des manifestations ainsi que les marchés se déroulant plusieurs fois par semaine à la place de la Riponne.

Etablissements et commerces

Le périmètre de la place de la Riponne dispose d'une mixité entre habitations et tronçons commerciaux alliant commerces de détail, établissements publics et marchés. Il est donc impératif que soient prises en compte les terrasses des établissements, les anticipations commerciales des magasins et la présence des différents marchés ainsi que leurs fréquences (plusieurs fois par semaine). Le déplacement de tout ou partie de ces marchés n'est pas envisagé faute de place ailleurs au centre-ville. Autour de la place de la Riponne et ses abords immédiats, 12 établissements de jour et 1 établissement de nuit sont exploités :

Catégorie de licence	Enseigne	Rue / No immeuble	Terrasse
Café-restaurant	LE VAUDOIS	Pl. de la Riponne 1	oui
Café-restaurant	BRUXELLES CAFE	Pl. de la Riponne 1	oui
Café-restaurant	LE COMPTOIR DES 3 PLACES	Pl. de la Riponne 4	oui
Café-restaurant	LE MERAKI	Pl. de la Riponne 10	oui
Café-restaurant	LE PAVILLON	Pl. de la Riponne 10	oui
Café-restaurant	LA SUPERETTE	Pl. de la Riponne 10	oui
Discothèque (sans restauration)	FOLKLOR	Pl. de la Riponne 10	non
Café-restaurant	UN PO DI PIU	Rue du Tunnel 1	oui
Café-restaurant	CHEZ XU	Rue du Tunnel 10	non
Café-restaurant	BARRIOFINO	Rue du Tunnel 14	non
Café-restaurant	LA PARADA	Rue du Tunnel 20	oui
Café-restaurant	THE GREAT ESCAPE	Rue Madeleine 18	oui

Deux kiosques sont également installés sur la place.

Densité de l'emploi total, tampon d'un rayon de 200m du centre de la Place de la Riponne, septembre 2023

Source : Office fédéral de la statistique, BUR (extraction du 07.09.2023) / Fond de carte : © Service du cadastre de la Commune de Lausanne

**Culture et art en ville**

La place de la Riponne représente un enjeu certain en termes culturels. De par sa situation au cœur de la cité, à proximité immédiate d'institutions importantes (Muséum cantonal des sciences naturelles, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne, Musée historique de Lausanne, Pyxis et Festival de la Cité en particulier), son réaménagement pourrait offrir de nouvelles opportunités à de nombreux acteurs de la culture soucieux d'investir l'espace public en centre-ville. L'inaccessibilité prochaine de la place des Pionnières (ancienne place Centrale) et de la place de l'Europe dans le cadre des travaux du Tram entraînera probablement un questionnement sur son utilisation par de nombreuses manifestations culturelles (Label Suisse, Fête de la Musique par exemple).

L'aménagement et les usages actuels de la place de la Riponne rendent néanmoins complexe son utilisation dans le cadre de manifestations culturelles. La première difficulté tient bien évidemment au déploiement du marché plusieurs fois par semaine qui contraint fortement les temps d'occupation des espaces si l'on considère que les grandes manifestations ont, au-delà de leur durée propre, besoin d'au moins un jour de montage et d'un jour de démontage. En ce sens, la délimitation d'un espace qui serait laissé libre par le marché faciliterait l'installation d'infrastructures notamment scéniques.

D'autre part, la dimension monumentale de la place, qu'aucun fractionnement ne vient réellement rythmer, n'autorise la tenue que de grands projets (à l'exemple de « Champions » en 2015, des mises en lumières en fin d'année ou de la grande scène de Label Suisse en 2008) qu'à l'évidence peu d'acteurs portent régulièrement à Lausanne. D'autres tentatives ont pu avoir lieu à l'image de la scène montée par le Festival de la Cité en 2017, ou des « street stages » de la Fête de la Musique, mais se sont révélées relativement décevantes en raison d'un déséquilibre d'échelle entre ces aménagements et la dimension de la place.

Finalement, dans le cadre du programme bâti, une attention pourrait être portée à l'installation de propositions culturelles en rez-de-chaussée (galeries, espaces d'art, etc.) ou dans les volumes disponibles autour de la Place de la Riponne.

Bâtiments emblématiques

Le Palais de Rumine

Le Palais de Rumine (parcelle n° 10300 et n° ECA 8985a), sis sur une propriété communale, accueille un programme culturel cantonal composé de deux musées et d'une bibliothèque :

- Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH)
- Muséum cantonal des sciences naturelles (Naturéum)
- Bibliothèque cantonale et universitaires - Lausanne (BCUL)

Ces deux musées cantonaux forment ensemble un pôle histoire et sciences qui fait écho au pôle arts développé à Plateforme 10. En 2023, ce pôle histoire et sciences a accueilli plus de 300'000 visites cumulées.

Le Canton de Vaud mène actuellement une réflexion sur l'avenir du Palais de Rumine, ses jardins ainsi que les liaisons de mobilité active vers la Cité. Il est envisagé qu'il puisse se nourrir des résultats des présents MEP. Il s'agit donc de considérer une potentielle évolution des usages et de l'affectation du socle du Palais de Rumine. Celle-ci pourrait comprendre de nouvelles surfaces à même d'activer la place et/ou les activités du musée et de la bibliothèque. À ce jour, l'enjeu majeur consiste à ouvrir le Palais de Rumine sur la place de la Riponne, à savoir faire entrer la place de la Riponne dans le Palais de Rumine, afin de générer une attractivité et une identité renforcées. Plus spécifiquement, les principaux enjeux sont les suivants :

- redéfinition des accès actuels au Musée cantonal d'Archéologie et d'Histoire (MCAH), au Muséum cantonal des sciences naturelles (Naturéum) et à la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL), avec possibilité de créer de nouveaux accès au Palais de Rumine, notamment par une ou des ouvertures dans le socle du bâtiment ;
- redéfinition des usages et de l'affectation du socle et des jardins à l'avant du Palais de Rumine pouvant comprendre de nouvelles surfaces à même d'activer la place de la Riponne et valoriser les activités de la bibliothèque et des musées cantonaux (café, etc.) ;
- ouverture du jardin nord du Palais de Rumine (ci-après nommé le « jardin de l'Université ») et attribution d'une nouvelle vocation forte pour cet espace vert ;
- création d'une nouvelle liaison de mobilité active structurante vers la Cité et renforcement des abords du Palais de Rumine comme vecteur de liaison entre la Cité et la place de la Riponne ;
- requalification du bas de l'avenue de l'Université (livraisons et services d'urgences autorisés).

Les éléments suivants devront être considérés par les équipes participantes dans leurs propositions :

- préservation des qualités patrimoniales du Palais et de ses abords ;
- suppression de la passerelle existante surplombant la rue Pierre-Viret ;
- maintien de l'accès public existant au Palais depuis la rue Pierre-Viret ;
- maintien de(s) entrée(s) principale(s) au Palais du côté de la place de la Riponne ;
- préservation et mise en valeur du Cèdre à encens sis dans le jardin sud du Palais (*calocedrus decurrens*) ;
- création d'une nouvelle liaison de mobilité active en direction de la Cité à privilégier depuis les espaces extérieurs du « jardin de l'avenue de l'Université » par exemple par une circulation verticale (ascenseur externe) ;
- maintien de l'accès véhicules existant (livraisons et PMR) depuis l'Avenue de l'Université ;
- maintien de l'accès véhicule existant (livraisons) à l'extrémité sud de l'aile sud, depuis la rue Pierre-Viret
- maintien des émergences techniques (aération, cage d'escaliers) sises dans les jardins.

Les surfaces concernées peuvent se distinguer selon les trois principales séquences suivantes

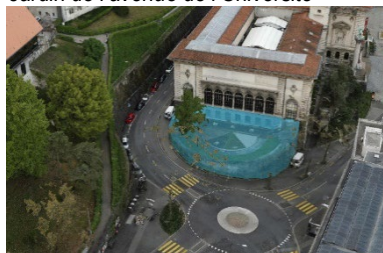
Jardin et socle – sud du Palais



Jardin et socle – nord du Palais



Jardin de l'avenue de l'Université





Riponne 10

Au sein du périmètre des MEP, la parcelle n°10283 constituée des bâtiments place de la Riponne 10 (ECA n° 1703) gérés par le service de Gérance de la Ville est composée au :

- rez-de chaussée centre jusqu'à la première rangée d'arbres sur domaine privé communal : d'une place piétonnière publique pourvue d'un édicule commercial n° 1703 et d'une terrasse ;
- rez-de chaussée ouest : de l'ancien cinéma Romandie et d'une halte jeux avec sa terrasse ;
- rez-de chaussée est : d'une discothèque comprenant les sous-sols d'un futur local ECS et d'une sortie d'abri PC en faveur de la parcelle 20818 ;
- au 1^{er} étage de Riponne 10 : d'un passage piétonnier public desservant des services administratifs.

Ce bâtiment, en copropriété Ville de Lausanne-Canton de Vaud, accueille dans ses étages des bureaux de l'administration cantonale et aux niveaux inférieurs, des surfaces d'activités, des commerces et des services communaux et cantonaux. Les activités déployées par des commerces implantés depuis plusieurs années (*Les Magasins du Monde*) ou plus récemment (l'association *Pro Vélo Région*, l'épicerie coopérative *Coupe-circuit* et l'édicule *La Superette*) et qui, par leur ouverture sur les questions de durabilité, sont perçues comme propices au lieu. Par ailleurs, un local au rez-de-chaussée dans « la zone est » du bâtiment accueillera, en 2024, un espace de consommation sécurisé (ECS) afin d'offrir un accompagnement spécialisé aux personnes toxicodépendantes.

L'immeuble Riponne 10 a perdu de son attractivité ces deux dernières décennies avec la fermeture du *Cinéma Romandie* et du *Mövenpick*. Sur l'ensemble de l'immeuble, les affectations actuelles sont principalement à connotation administrative et n'engendrent pas à elles seules une attraction continue et significative, contrairement aux affectations commerciales d'origine qui animaient véritablement les lieux. Toutefois, afin d'inverser cette tendance, des activités et/ou des commerces d'utilité publique ont été introduits dans des surfaces qui se sont progressivement libérées, comme l'espace récréatif (anciennement halte-jeu) et le bar-terrasse de *La Superette* (anciennement *La Grenette*).

L'espace récréatif (halte-jeu accès libre à tous en tous temps) draine des enfants toute l'année avec une fréquentation accrue à la belle saison avec son espace extérieur. Cet espace récréatif, fort apprécié de ses usagers, prit enfin définitivement ses quartiers en octobre 2018, dans un espace du rez-de-chaussée non affecté puis dans des locaux adjacents rénovés sur une surface de plus de 300 m², répartie sur 2 niveaux. En sus, cette structure bénéficie encore aujourd'hui d'une terrasse de 180 m².

Un édicule (ECA n° 1703d) situé sur la parcelle 10283 a succédé à l'ancienne cuisine d'été du *Mövenpick* qui bénéficiait d'une agréable terrasse depuis la construction du bâtiment en 1964 jusqu'à sa fermeture en 2013. Depuis juillet 2023, une nouvelle équipe d'exploitants a repris les lieux sous l'enseigne de *la Superette*. Disposant actuellement d'une surface de travail (44 m²), d'une zone terrasse (125 m²), cette exploitation saisonnière est au bénéfice d'une convention jusqu'à fin 2027. Au-delà de ce terme, aucun engagement ni garantie n'ont été donnés. Il est cependant souhaité que cette exploitation puisse se poursuivre et être intégrée dans la mutation à venir de la place de la Riponne car cet édicule assure avec son voisin l'espace récréatif un rôle social et convivial important pour cette partie de la place qui est très fréquentée en particulier durant la belle saison.

Dans un autre registre, signalons la vie festive et nocturne existante, avec particulièrement la présence de la discothèque « *le Folklor* ».



Afin de répondre aux enjeux, dont notamment la connexion de l'immeuble Riponne 10 avec la place de la Riponne mais également avec la rue des Deux-Marchés et la place du Tunnel, les objectifs suivants ont été identifiés :

- **Favoriser la transversalité recherchée entre la place de la Riponne et celle du Tunnel, par la rue des Deux-Marchés**, dans le cadre de la réaffectation-revitalisation de certains espaces actuels en maintenant et améliorant des aménagements extérieurs existants ou en favorisant de nouvelles zones ou passages piétonniers agrémentés et animés par des terrasses ou espaces conviviaux complémentaires.
- **Renforcer l'attractivité de Riponne 10** par une thématique conviviale et porteuse comme par exemple avec des bars, restaurants, take away, épicerie, etc. pour créer un pôle « Food & Beverage » assumé et s'intégrant dans ce quartier déjà réceptif à ce genre de propositions. Toutes autres activités commerciales pouvant s'intégrer dans ce périmètre en mutation sont les bienvenues.
- **Maintenir un pôle-enfant** à Riponne 10 constitué par la présence de l'espace récréatif et son parcours vélos et petites voitures qui doit être conservé, si ce n'est à son emplacement actuel du moins futur, tout en restant en relation directe avec son infrastructure d'accueil même et surtout si celle-ci devait être déplacée pour faciliter l'implantation d'un nouveau bâtiment sur front ouest.
- **Favoriser le déploiement de manifestations ou d'activités culturelles** en collaboration avec les partenaires en place tels que *Le Folklor* et les établissements publics existants et futurs.

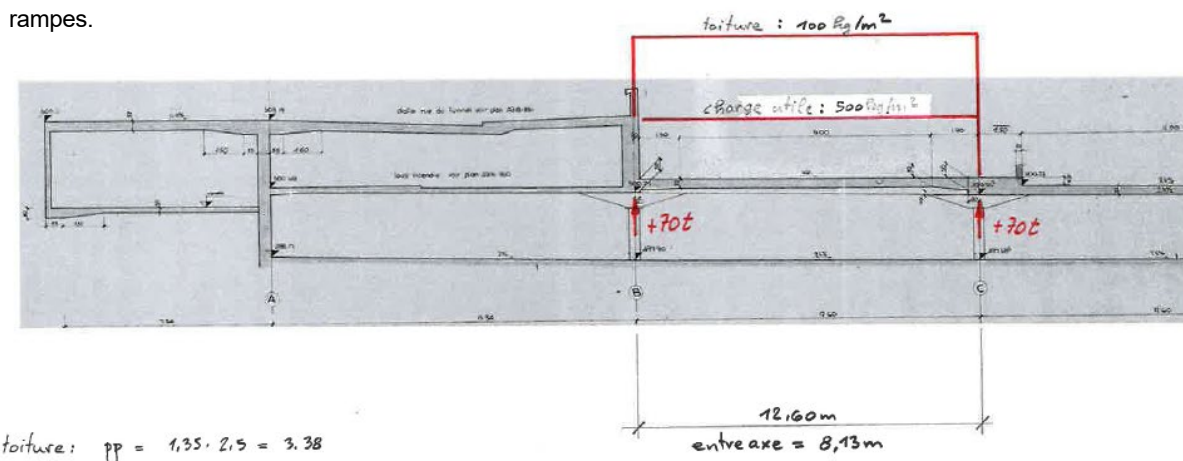
Front ouest – nouvelle activation de la place

Aujourd'hui largement stérile en raison des accès au parking et voies de circulation, le front ouest de la place présente un potentiel majeur pour activer et animer l'espace public. Plusieurs scénarii restent ouverts : il est précisément attendu des participant·e·s de choisir et développer un parti pris urbanistique et programmatique pour ce secteur clé de la place de la Riponne (voir étude d'amélioration de l'attractivité du front ouest de la Place de la Riponne et analyse du potentiel constructif, Maura Caturano, en annexe au présent document).

Dans le scénario où un bâtiment serait érigé sur le front ouest de la place, il s'agira bien évidemment de prendre un soin particulier à l'implantation et à l'articulation de ce nouveau bâtiment avec le bâtiment existant de Riponne 10, en particulier pour les surfaces commerciales qui existent ou qui doivent encore être réactivées dans les anciens locaux du *Mövenpick*, voire en sous-sol avec l'ancienne salle du *Cinéma Romandie*.

Si cette implantation devait voir le jour, il est rappelé que l'espace récréatif de la *Grenette* (anciennement Halte-jeux) a été pérennisé dans la partie la plus méridionale des anciens locaux du *Mövenpick*. Compte tenu de la réponse qu'il offre aux besoins des familles, des garanties de maintien dans le périmètre de Riponne 10 ont été données à plusieurs reprises à cette structure d'accueil.

Une étude technique a été réalisée par le bureau Willi Ingénieur (août 2022, annexée au présent document), qui comprend une analyse structurelle du parking souterrain, un état des lieux des plans d'archives à disposition, ainsi qu'un concept concret de charges pour un nouveau bâtiment. L'étude comprend une proposition de structure simplifiée pour l'implantation d'un nouveau bâtiment, qui permet d'éviter une surcharge des poteaux et d'éviter des renforts coûteux ou d'ajouter des porteurs. La modification ne tient, toutefois, pas compte des modifications des rampes.



4.4 Mobilité et accessibilité

Enjeux globaux de mobilité

Les objectifs en matière de mobilité sont extraits de l'étude « Mobilité et accessibilité » élaborée par mrs partners AG en 2019 mise à disposition des participant·e·s (en annexe). L'image directrice mobilité pour le réaménagement du secteur Riponne – Tunnel figure ci-dessous. Les objectifs fixes sont présentés en 4 volets : mobilité piétonne, vélos, transports publics et transports individuels motorisés. Pour chaque volet, les objectifs sont présentés par une illustration accompagnée d'une légende commentée.

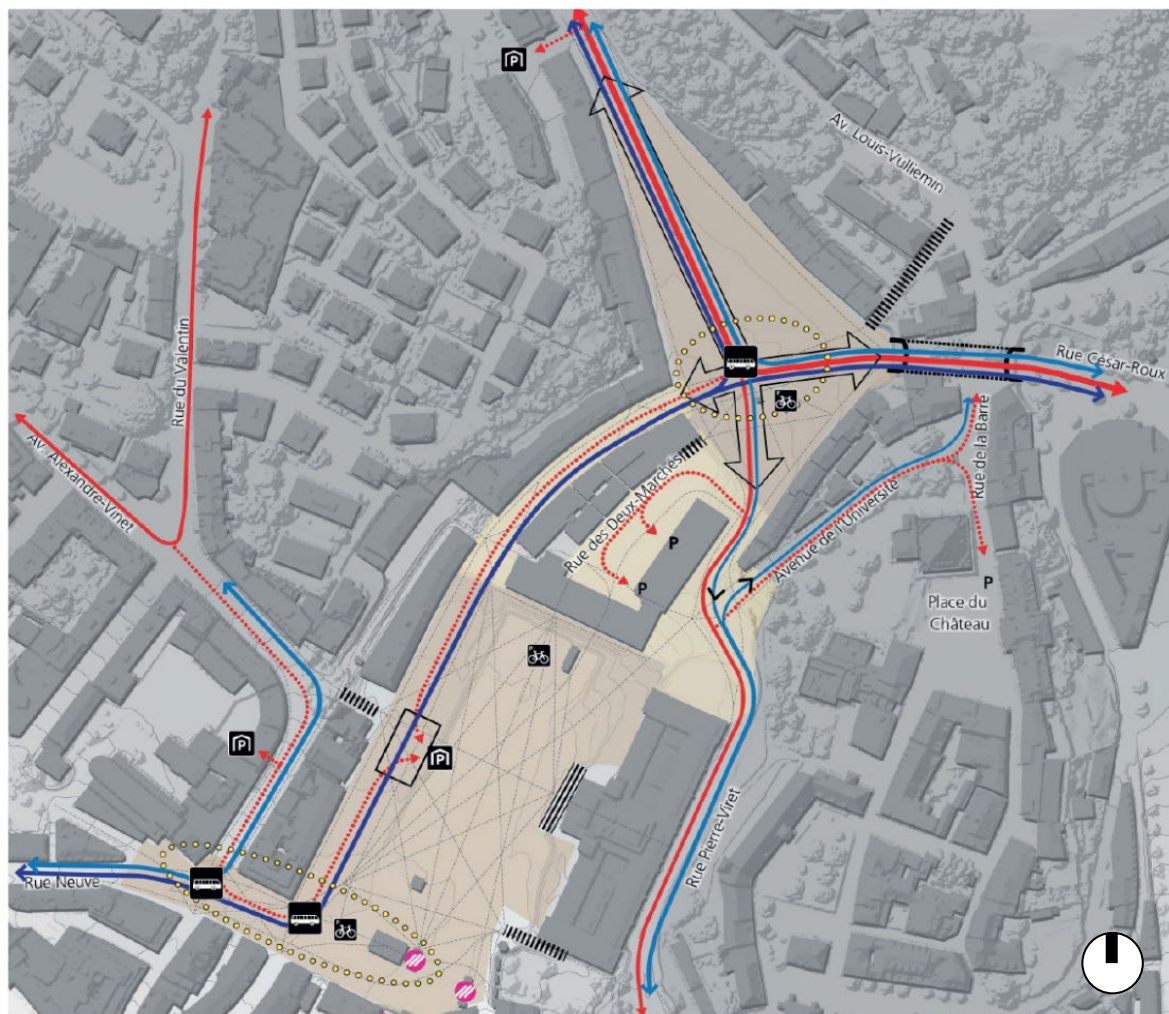


Image directrice mobilité pour le réaménagement des places de la Riponne et du Tunnel

-  Axe fort TP
-  Axe TP urbain et secondaire
-  Station métro
-  Arrêt de bus
-  Interface TP
-  Réseau TIM principal urbain
-  Réseau TIM de distribution
-  Accès aux stationnements
-  Carrefour à investiguer (localisation et aménagement)

-  Sur Place du Tunnel : principe de concentration de la voirie, axe de chaussée et emplacement du carrefour à investiguer
-  Parking public en ouvrage
-  Parking privé
-  Lignes de désir piétonnes
-  Escaliers
-  Espace public de type place
-  Espace public de type rue
-  Grand volume de stationnement (vélostation ou râtelier sur espace public)



En résumé, les grands enjeux en termes de mobilité et d'accessibilité sont les suivants :

- Consacrer la place aux piétons.
- Favoriser la mobilité active dans le périmètre élargi et en particulier le vélo, par des itinéraires confortables et une offre renforcée en stationnement.
- Renforcer l'interface de transports publics composée de l'arrêt Riponne-M-Béjart du métro m2 et des arrêts BHNS et trolleybus sur la rue du Tunnel et sur les rues Neuve / Valentin.
- Couper le trafic de transit TIM sur la place de la Riponne ainsi que sur la rue du Tunnel.
- Assurer l'accessibilité au parking de la Riponne tant par le nord (rue du Tunnel) que par le sud (rue du Valentin).
- Garantir les accès livraison aussi bien aux commerces qu'aux stands des marchés.
- Améliorer les conditions d'accès poids-lourds pour les grands événements.
- Limiter et concentrer au maximum le stationnement deux-roues motorisés.

Mobilité piétonne

La place est aujourd'hui occupée par de nombreux espaces circulés. Il s'agit, d'une manière générale, de viser une augmentation systématique des surfaces non-circulées. Les volumes piétons sont particulièrement importants (jusqu'à 20'000 piétons par jour ont été mesurés).

Il s'agit dès lors :

- de garantir une très bonne qualité dans la continuité avec les espaces piétons du centre-ville ;
- d'offrir une très bonne qualité de séjour dans l'espace public en veillant à trouver un juste équilibre entre exigences fonctionnelles et qualités spatiales ;
- de minimiser les effets de coupures pour tous les usages, y compris les personnes à mobilité réduite (minimiser les différences de niveau non ou difficilement franchissables) ;
- d'assurer de larges dégagements au droit des "portes d'entrées" dans le périmètre.

Vélo : itinéraires et stationnement

La place de la Riponne est un lieu central pour le vélo. La hiérarchie du réseau cyclable prévoit un itinéraire principal par le côté ouest de la place, sur la continuité rue du Tunnel, rue Neuve, rue Mauborget, rue des Terreaux, avec des continuités sous la forme d'itinéraires de distribution sur la rue de l'Ale et la rue Vinet.

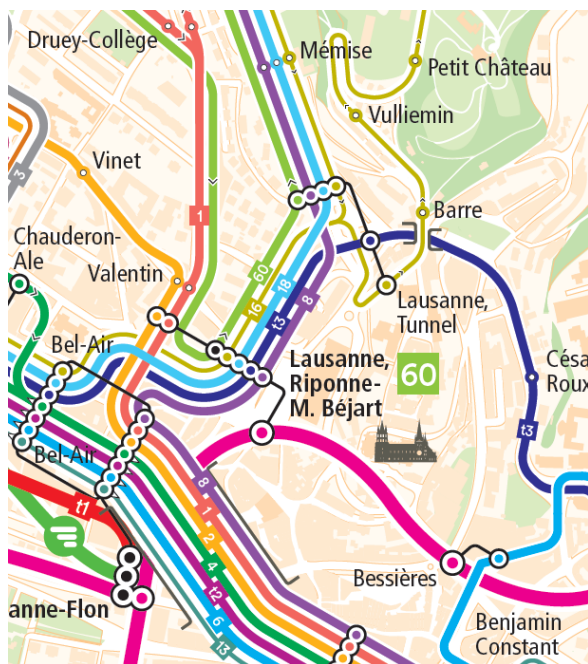
Le projet d'une nouvelle place de la Riponne devra à la fois offrir des possibilités de stationnement à *destination* qui soient en accord avec le volume de vélos prévus pour les années à venir mais devra également permettre l'installation d'abris ou d'autres équipements de stationnement sécurisés inexistants à présent, en particulier pour les personnes résidentes des immeubles sans possibilité de stationnement adéquat (presque tous ceux de la zone piétonne Palud-Saint-Laurent). Les surfaces de plain-pied du parking de la Riponne pourraient offrir une possibilité de réaffectation sous condition de créer des accès aisés pour les cyclistes depuis les habitations en particulier du flanc ouest.

Le stationnement sécurisé pour habitants doit être prévu en tenant compte de la **proximité des habitations** (besoin estimé à 145 places). Quant au stationnement à destination (besoin estimé à 350 places), il serait a priori plutôt réparti sur l'ensemble de la place en tenant compte de la distribution des activités. De manière très préliminaire, il est estimé (à préciser) qu'il faudrait au **minimum prévoir trois emplacements sur la Place** (deux au nord et un ou deux au sud) **et deux sur l'axe est**. Le stationnement situé du sud doit être dimensionné pour la très haute utilisation induite par l'intermodalité avec le M2 et en moindre mesure avec les lignes de bus.

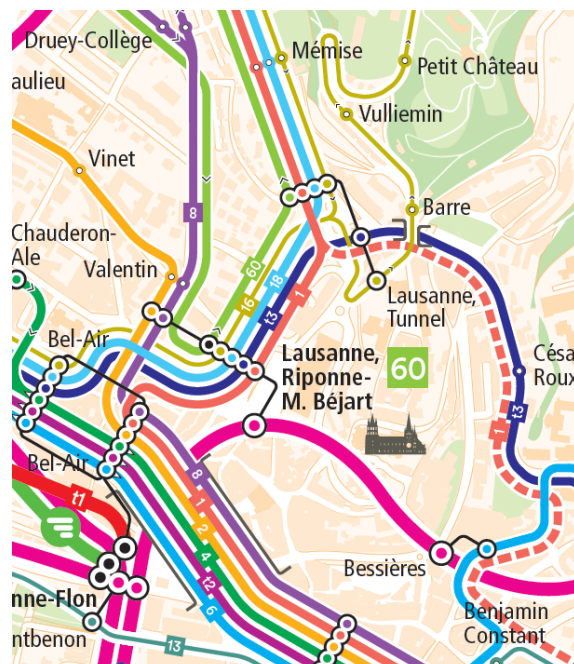


Transports publics

Actuellement, la place de la Riponne souffre d'une image peu attractive du fait de sa fréquentation et son aménagement urbain désuet. Cependant, on peut noter qu'elle reste une place stratégique et une porte d'entrée du centre-ville de Lausanne. Elle possède donc un fort potentiel de fréquentation en lien avec le développement du métro et fait déjà l'objet d'une desserte importante en transports publics.



Réseau horizon du tram



Réseau horizon du M3

A terme, deux lignes de BHNS desserviront également cet arrêt Riponne-Maurice-Béjart. Aussi, il est nécessaire d'accompagner ce renforcement d'offre par des aménagements et des équipements qualitatifs et confortables aux arrêts, des abribus adaptés aux flux attendus, des continuités piétonnes lisibles et situées au niveau des axes de désirs des déplacements, et faciliter les transbordements. De plus, l'ensemble de ces facteurs permettront de procurer aux utilisateurs un sentiment de sécurité.

La place de la Riponne est une centralité lausannoise et en cela un repère urbain pour les clients tl. Elle est également une zone de transbordement majeure entre lignes de bus mais également et surtout avec le métro M2.

Les tl recommandent de prendre en compte les enjeux de visibilité et lisibilité de l'interface ainsi que des cheminements piétons permettant des transbordements facilités et sécurisés. Pour cela, une compacité des fonctionnalités TP est à privilégier plutôt qu'un éclatement géographique des différents points d'arrêts de bus et des entrées à la station de métro. A ce titre, il conviendra d'intégrer à la réflexion les arrêts de bus situés rue du Valentin et rue Neuve même si ceux-ci sont hors périmètre de requalification.

L'arrêt Riponne-Maurice-Béjart est une interface qui joue un rôle prédominant d'échanges TP/TP et dont les flux proviennent de l'extérieur de l'agglomération lausannoise, sans dépasser toutefois les limites régionales ou cantonales. Ces flux sont distribués au niveau de l'interface par une ligne de métro et plusieurs lignes de bus à haute fréquence, ce qui est en fait une interface structurante au sein du système de mobilité de l'agglomération.



4.5 Emergences et ouvrages souterrains

Emergences et édicules

Dans la perspective de libérer la place des multiples émergences qui perturbent sa lisibilité, les émergences et édicules existants méritent d'être questionnés (les sorties de la station du métro M2, le kiosque attenant, les WC publics, la fontaine, les grands pots arbres, etc.). Leurs programmes en revanche doivent être globalement maintenus sur le site.

Le parking Riponne

Sous la place de la Riponne se situe un parking de 1'190 places sur 4 niveaux, géré par la société INOVIL S.A., société qui bénéficie d'un droit de superficie jusqu'en 2059 (DDP 10284). Les propositions à développer dans le cadre des présents MEP devront impérativement permettre le maintien de ce parking ainsi que son exploitation sans interruption, dans sa capacité actuelle et au moins jusqu'à l'échéance du bail.

Le concept de mobilité vise à supprimer le transit des véhicules privés sur la rue du Tunnel et sur la rue de l'Université. L'accès au parking se fera donc en cul-de-sac tant depuis la place du Tunnel (en provenance du nord), que depuis la rue du Valentin (en provenance de l'ouest).

Par ailleurs, l'objectif est de limiter au maximum l'impact du trafic d'accès au parking par la place de la Riponne. Un tel objectif pourrait conduire à revoir complètement les dispositifs d'accès au parking. Dans ce cadre, les participant·e·s prendront en compte les aspects suivants :

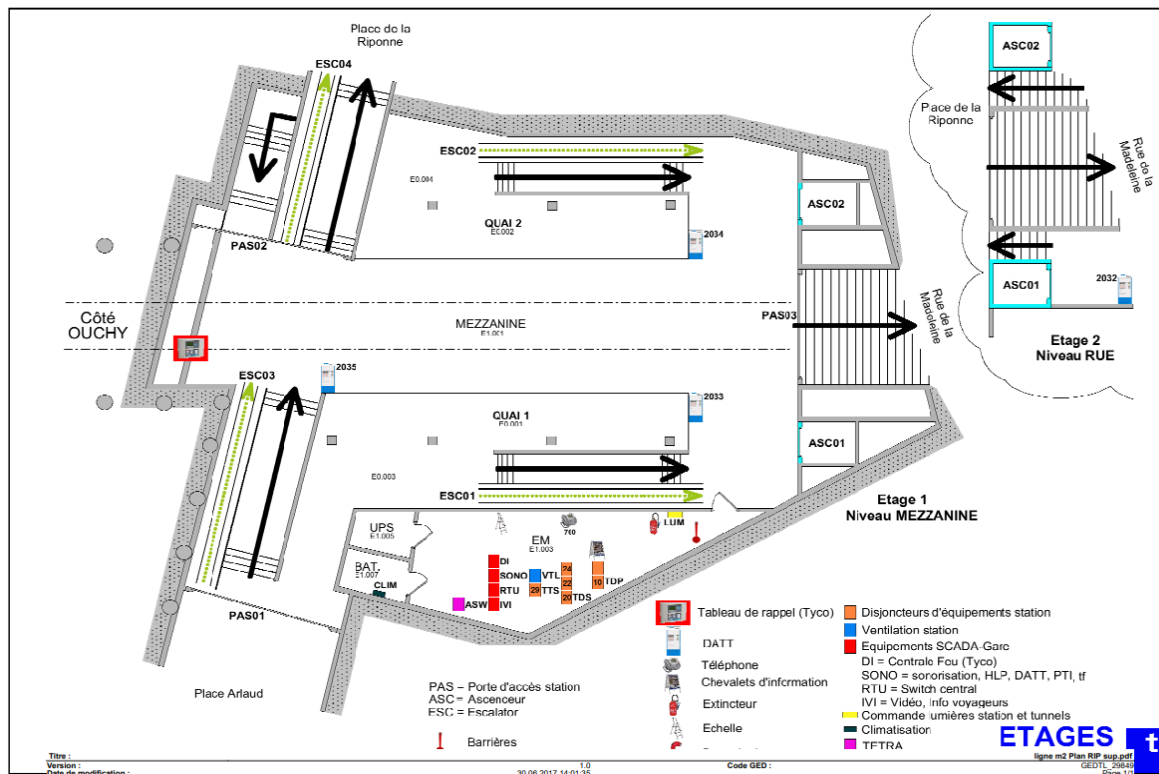
- les entrées et sorties doivent permettre un débit de 2'000 véhicules/heure et donc en principe disposer chacune de trois portillons de contrôle et des longueurs d'attente adaptées pour 4 à 5 véhicules ;
- les modifications du parking (rampes, locaux...) doivent se limiter à ce qui pourra être considéré comme techniquement et économiquement raisonnable, du point de vue des travaux à entreprendre comme de celui de l'impact sur l'exploitation ;
- en fonction de l'ampleur des interventions sur la structure même du parking (dalle, accès, etc.), une mise en sécurité voire même une mise aux normes complète (sismique, feu...) pourrait s'avérer nécessaire (*a minima* concernant les volumes directement impactés) – engendrant un enjeu financier extrêmement conséquent. Les enjeux et les risques relatifs à cette contrainte doivent être étudiés ;
- une modification des sens de circulation dans les rampes (dont le sens de circulation est « à l'anglaise ») nécessiterait des adaptations de leur géométrie ; par ailleurs, une part des places de parking ne peut être inversée ;
- la modification de certains locaux entraînerait des coûts particulièrement importants : accueil et salle de commande à l'entrée, locaux électriques à l'ouest de la rampe de l'étage -2 ;
- la possibilité de supprimer quelques places de stationnement du parking n'est pas à exclure à ce stade (en lien avec d'éventuels renforcements de structure, la création de fosses de plantation, ou tout autre objectif) ; compte tenu de l'impact financier d'une telle proposition (perte de revenu d'exploitation pour le parking), celle-ci devra être dûment justifiée et argumentée.

A noter enfin que l'étanchéité actuelle du parking est largement défectueuse et devra faire l'objet de travaux dans un avenir proche.



La station du métro M2

La station du métro M2 Riponne-Maurice-Béjart dispose actuellement de 3 entrées/sorties (place de la Riponne, rue de la Madeleine et Place Arlaud).

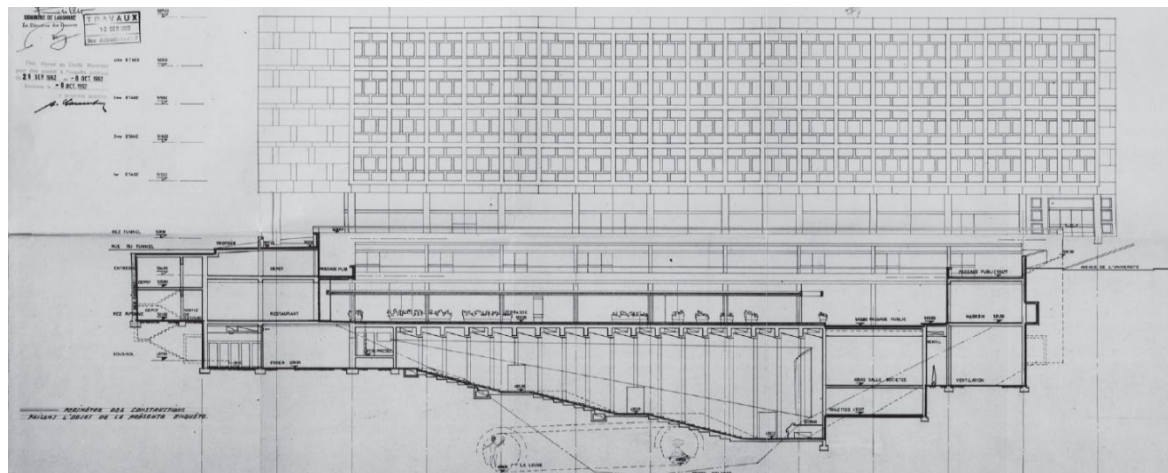


plan schématique de la mezzanine de la station M2

La question de l'intérêt d'un accès complémentaire à l'ouest, en visibilité et connexion directe avec les arrêts de bus, pourrait être ouverte dans le cadre des présents MEP si cela amène une plus-value à l'interface de TP.

L'ancien cinéma Romandie

Cinéma jusqu'à sa fermeture en 2004, le foyer est reconverti en club de musique jusqu'en 2008, année où le club « Romandie » déménage dans ses locaux actuels. Depuis, la salle est prêtée par la Municipalité au Festival BD-FIL pour y entreposer du matériel et y tenir des expositions annuelles durant les quelques jours du festival à la fin de l'été. L'espace ne permet plus d'occupations, même temporaires et limitées spatialement, les locaux nécessitant une importante remise aux normes (ventilation, sanitaires, feu, etc.). Ce volume souterrain important offre un potentiel de reconversion intéressant qui peut être exploité dans le cadre des présents MEP. Des liaisons et synergies avec le nouveau front ouest ou avec d'autres éléments bâtis autour de la place pourraient être envisagées.



Ligne aérienne du BHNS et arrêts

Lignes aériennes de contact

Tous les mouvements de ligne aérienne de contact existants doivent être maintenus (rue Neuve/rue Valentin, rue Neuve/place de la Riponne et rue du Tunnel/place du Tunnel).

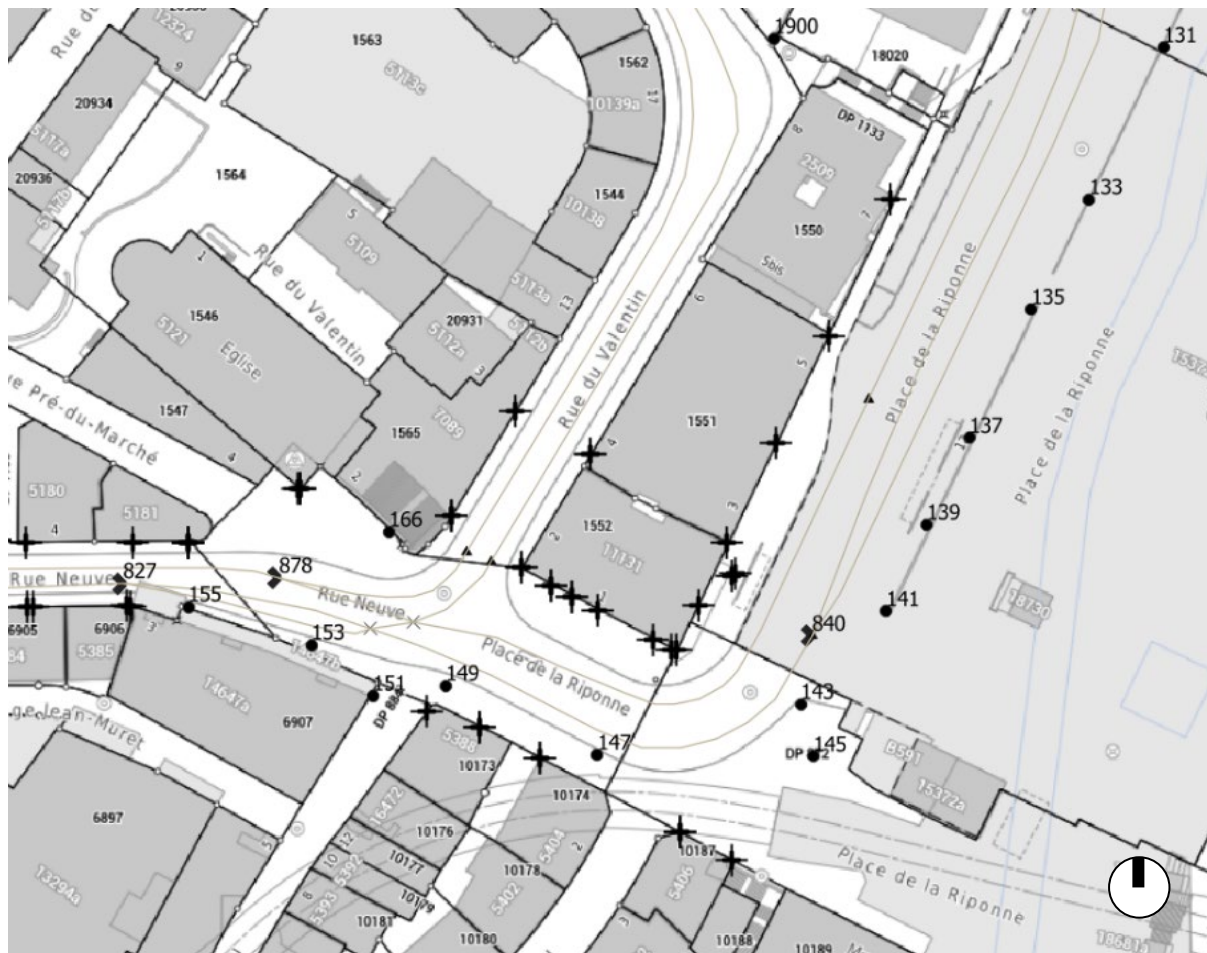


Figure : plan d'implantation des mâts et ancrages LAC

Les scellements sont à privilégier en termes de supports. En cas d'impossibilité, des mâts devront être implantés. Les supports existants (mâts et scellements) doivent, dans la mesure du possible, être conservés à leur emplacement.

Mâts de recharge pour bus électriques

La zone du terminus de la ligne 60 devra prendre en compte une chaussée béton pour éviter l'orniérage ainsi que l'implantation d'un mât de recharge hors trajectoire de la ligne aérienne de contact.

Arrêts de bus

Les arrêts de bus doivent être équipés avec des abribus proportionnés à l'affluence future des clients sur le secteur pour offrir des conditions d'attente optimales. Cette requalification est également l'opportunité d'améliorer les flux en questionnant le positionnement des abribus au regard des cheminements piétons et des zones d'arrêt des bus. L'ensemble des préconisations techniques tl concernant le dimensionnement des arrêts est détaillé dans le Guide des Aménagements Urbains disponible sur le site internet des tl : <https://www.t-l.ch/collectivites/guide-des-amenagements-pour-les-transports-publics-routiers-tl/>. Le respect légal, notamment de la LHand, en matière d'aménagement des quais de bus est un prérequis.

Réseaux souterrains

Plusieurs infrastructures souterraines d'importance prioritaire sont comprises dans le périmètre considéré : 2 conduites de transport d'eau potable, le voûtage de la Louve et le puits de chute Arlaud. Ces équipements représentent des contraintes importantes pouvant avoir une incidence sur les études et projets.

En outre, le voûtage de la Louve offre, sous la place de la Riponne, un volume et une réserve de capacité potentielle théoriquement disponible pour la gestion des eaux.

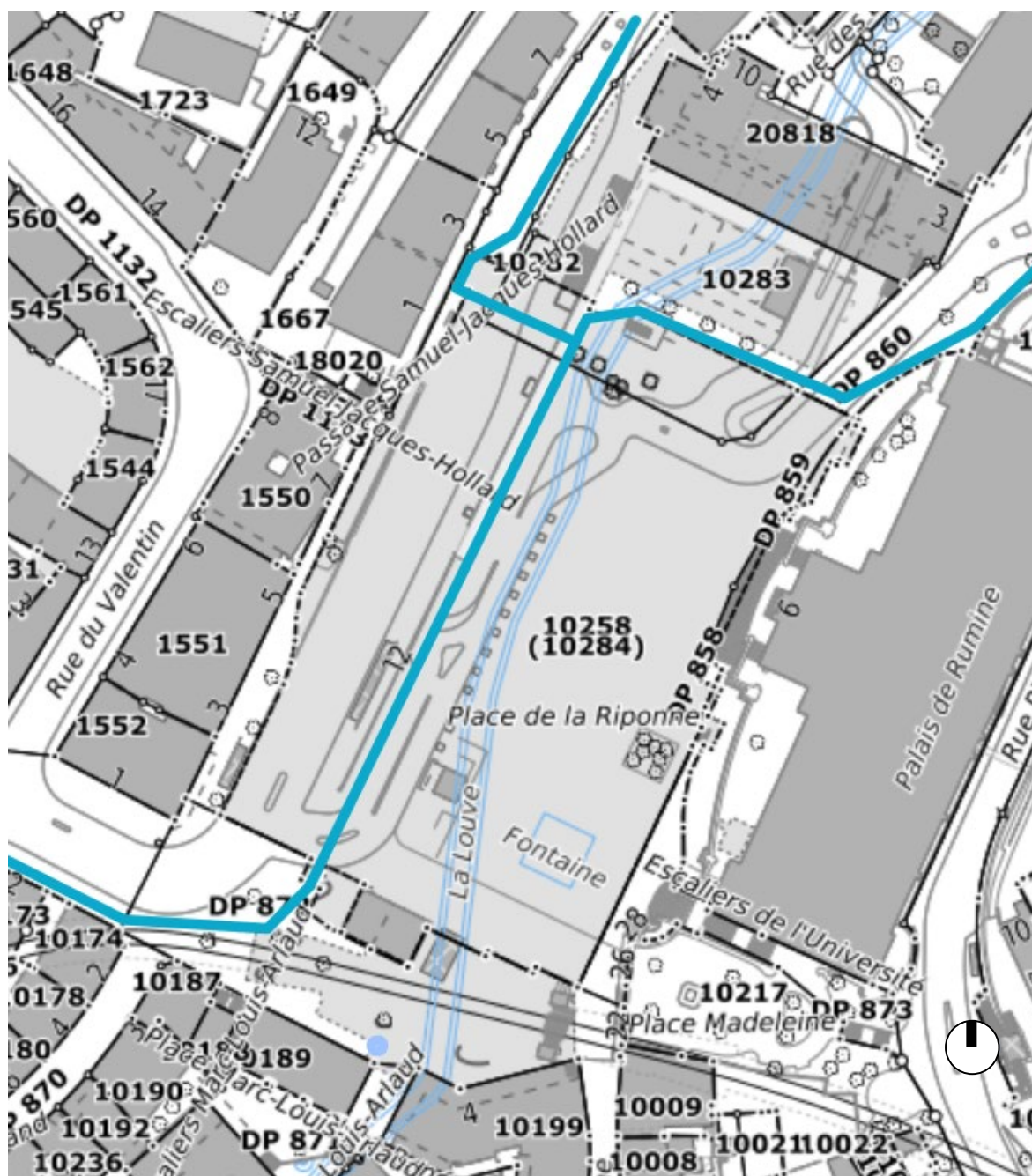


Figure : conduites transport EP, voûtage Louve, puits de chute Arlaud (angle musée Arlaud)



4.6 Climat et qualité environnementale

Climat et micro-climat urbain

Le Palais de Rumine constitue un espace frais accessible gratuitement, pouvant agir comme refuge de fraîcheur lors de vagues de fortes de chaleur.

Cependant, son accès par la place de la Riponne peut s'avérer dangereux voire impossible pour les personnes les plus vulnérables, bien souvent également les plus lentes : personnes âgées, très jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de maladie chronique. En effet, cette place est particulièrement exposée à la surchauffe estivale puisqu'elle est essentiellement minérale, non-arborée, très peu végétalisée et dépourvue d'ombrage. De plus, ses dimensions importantes sans relais (assises) à l'ombre amplifient le risque pour les personnes vulnérables de la traverser lors d'épisodes caniculaires.

Les projets devront alors impérativement proposer des solutions pour rafraîchir la place de la Riponne en été. L'absence de pleine terre sur une partie très importante du périmètre d'étude limite forcément les options de végétalisation et d'arborisation, sans toutefois l'exclure totalement. En conséquence, d'autres approches devront être proposées : utilisation de revêtement n'absorbant pas la chaleur, création d'ombrage artificiel, intégration de solutions techniques (brumisation, ventilation, point d'eau, oyas, etc.) aux constructions et assises afin d'agir comme refuges de fraîcheur lors de canicules.

Un second déficit important de la place de la Riponne en matière d'adaptation aux changements climatiques est l'imperméabilisation très forte de la place, en désaccord avec les principes de la ville-éponge. Cela présente un risque d'inondation de la place et des rues inférieures en cas d'événements de précipitations extrêmes. Cette thématique est abordée ci-après.

Afin de contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques, il importe de concevoir les aménagements urbains de manière à ce qu'ils participent à :

- la réduction de l'îlot de chaleur urbain ;
- la bonne gestion des eaux pluviales dans l'espace urbain ;
- la prise en compte des événements météorologiques extrêmes (crues, grosses chaleurs et sécheresses) ;
- l'augmentation de la « présence de l'eau » dans l'espace public ;
- l'augmentation de la surface d'espaces verts et/ou perméables.

Dans ce contexte, la réflexion des participant-e-s portera par exemple sur :

- le renforcement global de l'arborisation sur la place de la Riponne, d'un point de vue paysager, mais également pour leur apport en termes d'ombrages et de fraîcheur ;
- des solutions telles que le choix de revêtements clairs, perméables et à faible énergie grise, la présence de l'eau, des aménagements valorisant les ressources locales, une végétalisation adaptée.

Bruit

Dans un espace public rendu attractif, le bruit lié à l'exploitation de la place et au comportement des usager-e-s plus nombreux peut devenir une nuisance considérable pour les voisins. Une réflexion est donc nécessaire pour anticiper et résoudre en amont les conflits prévisibles entre les différentes populations qui utiliseront ou habiteront ces espaces. Des solutions agissant sur la planification, le programme, les dispositions constructives, le fonctionnement et l'usage des aménagements ou l'organisation des activités sont attendues.

La qualité des futurs espaces publics dépend également de la prise en compte de l'acoustique et de l'ambiance sonore locale. Une réflexion sur le paysage sonore créé par les projets aux différentes heures de la journée est donc nécessaire.



Ville-éponge et gestion des eaux de surface

L'eau pluviale est considérée à la fois comme une ressource contribuant au bien-être et à la qualité de vie d'un environnement urbain, notamment combiné avec la trame verte. Les conséquences du changement climatique en milieu urbain requièrent de porter une attention plus conséquente aux eaux de pluie, particulièrement quant à la maîtrise et la gestion des ruissellements. A noter que les mesures de rétention dans le milieu non bâti (type noues, fossés...) et les mesures liées à la topographie et au revêtement des surfaces sont préférables aux mesures dans le sous-sol.

L'évacuation des eaux météoriques représente un enjeu très important dans le secteur d'étude des présents MEP, notamment au regard des changements climatiques. Le risque d'inondation par ruissellement lors de fortes précipitations est important dans le secteur et en amont depuis la rue de la Borde et du Tunnel (un risque d'inondation a en particulier pu être mis en évidence pour le front sud de la place).

Les eaux doivent être gérées prioritairement sur place, par infiltration, rétention et évaporation, selon les principes de la ville-éponge, et les revêtements doivent être perméables autant que possible tout en garantissant l'accessibilité PMR. Le concept de gestion des eaux favorisera l'alimentation des systèmes racinaires, permettant d'optimiser les conditions de croissance de la végétation et le pouvoir rafraîchissant des arbres en période de fortes chaleurs.

4.7 Usager·e·s et usages

Conduire le réaménagement du secteur dans un cadre ouvert au public, impliquant fortement la population et en particulier les acteurs du périmètre est une priorité. Dès lors, les connaissances collectées auprès des usager·e·s dans le cadre de la démarche participative en amont du concours d'idées ainsi que lors du développement de l'image directrice ont alimenté le présent document. Les problématiques identifiées doivent permettre aux équipes participantes de chercher des solutions créatives et d'affirmer des choix précis.

Les résultats du diagnostic participatif – dont l'annexe « 01_D_Synthèse diagnostic participatif (URBZ + Ville en tête, 2019) » en présente une description détaillée – ont montré que la diversité des usages et des usager·e·s au sein du périmètre constituent l'une des premières qualités de la place. La place de la Riponne sert toujours de point d'entrée au cœur de la ville et d'expression collective. Elle appartient donc plus que toute autre au public en général, et pas seulement aux riverains ou à des groupes particuliers.

Il est ainsi essentiel :

- de l'imaginer de manière profondément inclusive et de la rendre accueillante (riverains, passants, touristes) ;
- d'assurer la coexistence d'usages, actuels et futurs, tout en permettant à l'éphémère d'investir la place et de favoriser l'événementiel (associations, collectifs d'habitants, commerçants, marché, écoles, milieux culturels, politiques) ;
- d'émettre des propositions sur les vocations de la place et les usager·e·s cibles du projet sur la base des besoins exprimés lors de la démarche participative.

Les catégories d'usager·e·s et les besoins exprimés lors de la démarche participative Riponne\Tunnel

La démarche a permis de définir des principaux groupes d'usager·e·s ci-après, et de synthétiser leurs attentes et besoins, cette synthèse est présentée ci-après aux équipes participantes (elle est issue du rapport final de la démarche participative Riponne\Tunnel).

Les enfants, les jeunes et les familles

Actuellement, les enfants et les jeunes sont peu visibles dans les espaces publics de la Riponne, ceux-ci n'étant pas adaptés, ni attrayants ou sûrs, notamment par la forte présence des véhicules. De ce fait, ces espaces sont aujourd'hui principalement vécus par le jeune public comme des lieux de passage ou des interfaces de transports.



La place de la Riponne est ainsi un espace de passage et de transition. Des élèves la traversent quotidiennement pour se rendre d'un lieu d'enseignement à un autre, à toutes les heures de la journée. Aujourd'hui, ces transitions posent régulièrement problème et les enfants aspirent à des espaces pacifiés et plus verts, qui soient l'occasion de rencontres, des espaces de détente et de loisirs.

En ce qui concerne les adolescents, ils n'ont pas encore l'âge ni les ressources pour fréquenter les bars ou cafés. La gratuité des lieux semble donc orienter leurs habitudes et leurs options. Les espaces publics tels que le Palais de Rumine ou la bibliothèque deviennent alors des lieux de sociabilité importants pour eux et elles. Pour les familles, les espaces qui pourraient être activés en termes d'animation sont les espaces tout au nord et tout au sud de la place soit devant l'Espace Arlaud ou devant le bâtiment de la Riponne 10. Ils se trouvent actuellement utilisés soit par de la restauration mobile, soit pour la halte-garderie et le bar éphémère de la Supérette. Ces deux espaces fonctionnent déjà bien et amènent un public diversifié.

La place de la Riponne est également un espace qui se prête bien aux manifestations sportives, aux manifestations de marchés ou de rassemblement. Toutefois, le manque de zones d'ombres pose problème pour la création d'espaces récréatifs.

D'une façon générale, il s'agit de réunir les conditions favorables pour améliorer et augmenter le potentiel d'appropriation de ces places, pour que jeunes et enfants puissent s'y sentir naturellement accueillis et invités à rester, au même titre que les autres usager·e·s.

Les seniors

Les retraité·e·s représentent une part de plus en plus importante de la population. Ils et elles demandent des espaces vivants, animés et intergénérationnels. Sans surprise, ce groupe a identifié la circulation de voiture, la pollution et le bruit comme des problèmes majeurs le long de la rue du Tunnel. De manière générale, les trottoirs, les passages piétons ou les escaliers ne sont pas bien adaptés aux besoins des seniors, qui désirent par ailleurs voir plus de couleurs et de verdure dans le périmètre. La place de la Riponne n'est pas pratique avec ses pavés et trop bétonnée. Plus de vie, de lumière et une meilleure signalétique pourraient contribuer à l'améliorer.

Les commerçant·e·s

La place de la Riponne est le haut lieu des marchés et de la brocante. L'emprise du marché sur la place de la Riponne fluctue au fil des saisons. La place peut ainsi parfois être à moitié vide. Ce sentiment de vide est également lié au fait que peu de commerces et de bars interagissent avec l'espace public sur cette place, hormis au nord de la place où se développe une activité intense et différenciée. Les foodtrucks animent le sud de la place pendant la journée. Certaines personnes regrettent toutefois que, comme les entrées du parking et du métro, leur présence casse le lien visuel entre le Palais de Rumine et l'Espace Arlaud.

La grande accessibilité de la place, sa centralité et sa proximité avec la Cité et des quartiers d'habitations denses, sont des avantages sur lesquels s'appuyer pour y faire venir un public diversifié et briser l'image négative dont souffre le périmètre aujourd'hui. Intensifier l'activité et densifier les usages permettrait en outre selon certain·e·s commerçant·e·s de rendre moins visible la présence des personnes marginalisées. Certains estiment que l'enjeu dans ce secteur, caractérisé notamment par une absence de grandes chaînes, consiste à en faire un quartier où les marchés et les petits commerces représentent une réelle alternative aux grands centres commerciaux et aux achats sur internet.

Les populations en situation de précarité et marginalité

Le secteur est fréquenté par des groupes de personnes marginalisées (sans domicile fixe, vendeurs et consommateurs de drogues), dont certaines vivent sur place. Ces regroupements permettent à des personnes faisant face à l'exclusion sociale et à la précarité de socialiser et de s'entraider.

Les populations en situation de marginalité sont prises en charge d'une part par des associations se préoccupant de la santé publique et d'autre part par des travailleur·euse·s sociaux œuvrant dans une optique d'intégration sociale et cherchant à établir des ponts avec les riverain·e·s. Des lieux sont nécessaires dans le périmètre pour accueillir les prestations sociales et de santé pour ces groupes ainsi que des espaces permettant le dialogue entre



les différents acteurs et actrices. Il faut noter qu'il existe d'autres populations en situation de marginalité que celles qui attirent l'attention des médias et du public. Un grand nombre de personnes sans papiers et de ménages défavorisés vivent dans le secteur. La présence au Vallon de la structure de logement d'urgence de la Marmotte explique en partie la présence à proximité de personnes sans domicile fixe et sans papiers.

En matière de réduction des risques liés aux consommations de substances, un dispositif a été mis sur pied par la Ville. Ses principaux objectifs sont de réduire les risques socio-sanitaires pour les personnes consommatrices et réduire les nuisances occasionnées pour la population. Trois mesures ont été adoptées par la municipalité en janvier 2023 pour renforcer ce dispositif et rapprocher une partie des prestations au plus près de ces personnes. :

- la mise en place d'un Espace de Consommation Sécurisé (ECS) à la place de la Riponne en 2024 (rez du bâtiment Riponne 10), en collaboration avec la Fondation ABS en complément de l'ECS existant au Vallon ;
- le renforcement des petits-jobs mobilisant les personnes consommatrices dans le ramassage des déchets liés à la consommation ;
- la mise en place d'une équipe sociale de rue dédiée à ce public et au service de la population pour favoriser la cohabitation sociale.

Les partenaires de terrain et la nouvelle équipe sociale de rue de la Ville travaillent main dans la main avec la Police pour apporter un message commun favorisant le respect de l'espace public. Une tolérance zéro est de mise face aux consommations présentes dans les « zones rouges » (périmètres des écoles ou garderies).

Avec les différentes mesures de ce dispositif, Lausanne vise à diminuer le nombre de consommations visibles en rue, réduire les risques socio-sanitaires et favoriser la cohabitation.

Les personnes exposées à la discrimination fondée sur le genre

L'importance des enjeux relatifs à la question du genre, et à la discrimination de certains groupes, nécessite aujourd'hui de renouveler la réflexion sur l'espace et les ambiances. L'espace public est un bien commun qui doit être inclusif et accessible à toutes et à tous. La diversité des usager·e·s de l'espace public doit être pleinement prise en compte. Les transformations à venir doivent favoriser l'inclusivité, qui se construit, entre autres, sur les pratiques spatiales et la pleine possibilité d'appropriation des lieux. De ce point de vue, une attention spécifique est nécessaire afin que les éventuels équipements ou activités / animations proposés ne favorisent pas des usages confortant la domination de certains acteurs ou actrices sur les espaces publics, mais permettent le développement d'espaces accueillants la diversité (genre, orientation sexuelle et affective, identité et expression de genre, classe sociale, âge, handicap, religion, etc.). La lutte contre le harcèlement de rue, qui figure au programme de la législature municipale, nécessite également des approches spatiales appropriées (favoriser la visibilité, l'ouverture, adapter l'éclairage, éviter les lieux confinés...).

Sécurité et sentiment de sécurité

La place de la Riponne est aujourd'hui concernée par des enjeux importants en termes de sécurité et de sentiment de sécurité. Toute intervention dans ces espaces doit ainsi être pensée en tenant compte de cette problématique (conflits, risque de détournement d'usage, etc.). Le sentiment de sécurité appelle également des réponses plus qualitatives, notamment en matière d'éclairage, de visibilité, d'orientation, de présence humaine, de configuration spatiale, etc. La conception des espaces urbains réfléchis, dans lesquels l'usager·e se sent bien, qui sont faciles à gérer et fonctionnels, concourt à de la sécurité.

En effet, cette place est, dans le cadre des manifestations quotidiennes en ville de Lausanne, un point névralgique puisque associé aux départs et arrivées des cortèges. De plus, cet endroit est clairement un lieu de vie permettant aux lausannoises et lausannois de bénéficier des marchés qui s'y déroulent quotidiennement. Sans oublier qu'un arrêt de métro dessert cette place considérée comme centrale à Lausanne et point de départ pour les touristes visitant notre ville.

Il s'agit de ne pas négliger les personnes « marginalisées » qui sont en permanence sur la place et faisant clairement partie du paysage de la place de la Riponne, mais également les personnes toxicomanes, à la recherche de leur drogue. Cet état de fait peut amener un sentiment d'insécurité auprès des usager·e·s de la



place, de passage, de jour comme de nuit. En effet, le deal de rue gravitant tout autour de cette population considérée comme vulnérable, augmente inévitablement des situations sociales et sanitaires difficiles pour l'entier de la population et certainement en premier lieu pour les toxicomanes, engendrant une inquiétude légitime auprès des habitants et commerçants de ce quartier. La place de la Riponne est, outre une centralité urbaine importante, également un quartier à part entière. Un dispositif policier est régulièrement déployé spécifiquement en lien avec les problématiques du deal de rue.

Il est donc primordial de garder à l'esprit le bien vivre ensemble concernant cette place puisque endroit dense en termes de personnes mais surtout de profils. Par contre, il est évident que pour diminuer le sentiment d'insécurité, il paraît déterminant de rapprocher la population marginale des structures d'accueil qui sont mises en place. A cet effet, le couvert ne devrait plus se situer au centre de la place, mais à proximité de la nouvelle structure ECS (rez-de-chaussée du bâtiment Riponne 10). Une plus grande intensité d'usages et une plus grande diversité de publics contribueront sans doute positivement au sentiment de sécurité.

Inclusivité

Le maître d'ouvrage demande d'accorder une attention particulière au caractère « d'inclusivité » dans la conception des aménagements, de la mobilité et de l'accessibilité à l'espace public. La Ville de Lausanne développe une politique particulièrement soucieuse de la place accordée aux seniors et aux plus jeunes. Ces groupes-cibles devront faire l'objet d'une attention spécifique dans les propositions.

Les études qui traitent de la problématique des inégalités dans l'espace public démontrent de manière généralisée l'importance de reconnaître les diverses utilisations de l'espace public et la nécessité – en conséquence – de les inclure dans la conception du projet. Concrètement, il s'agit de concevoir de manière sensible des aménagements pour tous qui intégreraient les points ci-après :

- Une diversité d'usager·e·s : personnes des différents sexes, des différentes tranches d'âge, issues de différents milieux sociaux, en situation d'handicap et/ou déficience (personnes à mobilité réduite, malvoyant·e·s, etc.).
- Différentes atmosphères, types et intensités d'usages : espaces de déplacement, d'agrégation, de jeux, de rencontre, de repos, d'attente, etc.
- Différentes possibilités d'interaction et de participation sociale.
- Différentes pratiques de mobilité : en termes de but du déplacement (flâner, pendulaire, accompagnement de personne(s), touristique, etc.), d'équipement pour se déplacer (vélo, trottinette, skate, roller, etc.), avec équipement varié (valise, poussettes, chaise roulante, déambulateur, cannes ou autres).



4.8 Gestion de l'espace public

Lisibilité de l'espace public

Pour le traitement des espaces et des rues au sein du périmètre d'étude, le maître d'ouvrage rappelle que certains principes simples s'avèrent souvent les plus efficaces favorisant la lisibilité de l'espace public et son fonctionnement, notamment le traitement continu de façade à façade, la minimisation des différences de niveau et la réduction du nombre d'obstacles – afin d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – la simplicité de la composition, sont autant de facteurs qui favorisent la lisibilité de l'espace public.

Il est notamment attendu des participant·e·s un traitement fin de la pente et des dénivelés, articulant usages et besoins liés à la gestion de l'eau.

Entretien et maintenance

La matérialité proposée, notamment des sols, devra être adaptée à la vocation des différents espaces et en cohérence avec la politique de développement durable de la Ville de Lausanne dont le programme-législature prévoit d'encourager un entretien écologique de l'espace public et de l'espace privé.

Des principes d'entretien écologique différencié, le développement de modes de gestion participative, la sensibilisation des usager·e·s aux enjeux nature et paysage, entre autres, sont quelques pistes à explorer. Pour les surfaces minérales, les choix de matérialités devront également intégrer la question de l'entretien, incluant les nécessaires actions de nettoyage et déneigement. Par ailleurs, un dégagement d'au minimum 2.00 mètres autour des éléments de mobilier urbain devra être intégré pour permettre le passage d'une balayeuse de trottoir.

Collecte des déchets

La collecte s'effectue dans le cadre du Règlement sur la Gestion des Déchets de la Commune de Lausanne (notamment articles 7 al. 1 ; 9 al. 1 et al. 6). Les éléments suivants doivent particulièrement être pris en compte :

- Maintien d'un passage pour la circulation des camions de collecte depuis le haut de la rue de la Madeleine jusqu'au carrefour sis devant le n°1 de la place de la Riponne. En l'état, les camions du CID (27 To en version électrique) circulent uniquement sur la dalle de la station du métro.
- Maintien d'un emplacement de prise en charge des conteneurs privés du côté nord de la place, y compris accès adapté pour les véhicules de collecte.

Eclairage urbain

La Ville de Lausanne s'est dotée d'un nouveau plan lumière pour la période 2024-2033. Il porte une attention particulière à la réduction de la pollution lumineuse mais prévoit également que l'éclairage des places du centre-ville et des centralités de quartier soit revu de sorte à en faire des marqueurs du paysage nocturne, à embellir la vision nocturne de la ville et à augmenter l'attractivité nocturne des zones d'activités sociale et culturelle.

Selon la typologie de ce plan lumière, la place de la Riponne se trouve en zone 4 et doit être éclairée en 3'000 K, avec des abaissements d'intensité au cours de la nuit, sans extinction totale. Le principe pour cette zone est d'adapter l'éclairage aux usages et d'accentuer de manière créative le caractère vivant et convivial des pôles d'attraction nocturnes.

L'éclairage évitera les nuisances à l'intérieur des bâtiments et limitera strictement la diffusion de lumière dans l'atmosphère.

L'illumination du palais de Rumine sera rénovée en collaboration avec le Canton, propriétaire du bâtiment. Cette nouvelle illumination se fera en tenant compte de la rénovation en cours de l'illumination de la Cathédrale, cette dernière devant devenir le point d'orgue du paysage nocturne lausannois.



Dans ce contexte, et compte tenu des enjeux spécifiques que le site revêt, un concept directeur pour l'éclairage de la place sera développé par les participant·e·s dans le cadre de la présente procédure. Il ne s'agit pas d'exposer les détails techniques mais de mettre en valeur une vision nocturne de la requalification proposée.

Ce concept découlera donc des traitements spécifiques et de la typologie des espaces générés.

Participant à l'amélioration du cadre de vie, l'éclairage accompagne les nouveaux usages et usager·e·s. L'éclairage urbain doit répondre aux normes professionnelles pour assurer un éclairage fonctionnel de qualité tout en étant embelli par des propositions de mises en lumière créative, ludique ou artistique. Le concept d'éclairage doit être cohérent avec le concept d'aménagement et en coordination avec le plan lumière de la Ville ([plan lumière ville de lausanne](#)).

Les participant·e·s intégreront les points d'attention suivants :

- **Caractériser l'ambiance nocturne de la place par un éclairage singulier et créatif**, rompant clairement avec une certaine monotonie de l'éclairage routier sécuritaire, dans le respect des critères du plan lumière pour la température de couleur et pour les abaissements en fonction des temps de la nuit défini. Accompagner les espaces de vie par une ambiance lumineuse adaptée en fonction de la temporalité et de l'environnement nocturne à préserver.
- **Répondre aux besoins de mobilité nocturne sur la place**, assurer une bonne accessibilité en fonction des circulations souhaitées et garantir les niveaux d'éclairement usuel.
- **Éviter les conflits entre les éléments d'éclairage public et d'arborisation** par des typologies de luminaires adaptées et d'essences coordonnées. Porter une attention particulière au respect de la biodiversité. La proposition devra notamment limiter strictement les nuisances lumineuses.
- **Respecter les normes EN 13201 et directives de la SLG 202** pour l'éclairage des traversées piétonnes et d'éventuels carrefours ou giratoires.

A la suite de la présente procédure, les éléments proposés seront présentés au responsable de l'éclairage public des SIL pour s'assurer du respect de l'esprit du nouveau plan lumière et d'une intégration harmonieuse avec les projets en cours (notamment rénovation de l'illumination de la cathédrale et du palais de Rumine).

4.9 Enjeux de réalisation

Ouvrages souterrains

Le périmètre des MEP comprend plusieurs ouvrages souterrains :

- parking souterrain (DDP en faveur de la société INOVIL),
- ex-cinéma Romandie,
- station métro M2, arrêt Riponne,
- ouvrage technique complémentaire sis au nord du kiosque,
- passage souterrain « passage Hollard » entre la place de la Riponne et la rue du Valentin,
- voûtage de la Louve.

L'emprise de ces ouvrages est considérable et impacte fortement les possibilités de réaménagement de la place. Les connaissances liées aux contraintes statiques de ces ouvrages diffèrent grandement, notamment en fonction de leur période de construction et des documents, plans et études à disposition.





Portances des dalles

Le service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) a effectué une synthèse sur la statique et les charges admissibles au niveau de la dalle de la place de la Riponne, basée sur le rapport d'expertise statique de 2015 (Giacomini et Jolliet Ingénieurs SA) et d'après les plans d'armature de l'époque. Les conclusions de l'étude (en annexe) sont que la charge admissible sur la dalle du parking souterrain est actuellement de 500 kg/m². Les véhicules d'urgence sur la dalle doivent être d'un poids maximal de 18 tonnes.

Il s'agit de considérer comme données de base les études déjà existantes (en annexe), qui fournissent des estimations et ordres de grandeur des charges admissibles. Une analyse statique est également en cours sur la dalle du parking souterrain et l'ex-cinéma Romandie. Basée sur les études de génie civil déjà réalisées ainsi que sur une campagne de sondages effectuée en mars 2024, cette analyse a pour but de localiser plus précisément les différents secteurs, de renseigner leurs capacités de portance (charges permanentes et utiles) de même que l'état des ouvrages. Des informations complémentaires pourront potentiellement être transmises aux équipes, notamment à l'issue du dialogue intermédiaire.

En fonction des propositions du réaménagement de la place, des renforcements de dalles ou des renforcements locaux peuvent être admis. Le cas échéant, la faisabilité technique devra être démontrée dans les propositions, tout en gardant un projet économiquement réaliste.

Autres contraintes

Outre les contraintes statiques liées aux ouvrages souterrains, les éléments ci-après sont à considérer dans le développement des projets :

- joints d'étanchéité des ouvrages,
- exploitation du parking / accessibilité durant le chantier.

En effet, une remise en question de l'emplacement des joints d'étanchéité des ouvrages souterrains semble a priori peu opportune, du fait des impacts considérables que cela pourrait générer sur les ouvrages et sur le coût des travaux.

L'exploitation du parking doit pouvoir être maintenue tout au long des phases de chantier. Une mise en œuvre par phases doit être envisagée avec gestion des accès, qui permette la réalisation des travaux de réaménagement de la place en limitant les impacts sur l'exploitation du parking souterrain.

4.10 Coûts plafonds

Le MO a évalué le montant des travaux nécessaires au réaménagement de la place de la Riponne sur la base du chiffrage des trois projets lauréats du concours d'idées, ainsi que sur un coût cible total - CFC 4 aménagements extérieurs hors coûts des réseaux et des éventuelles pièces bâties - de CHF TTC 1'000.-/m² hors honoraires (cf. chapitre 2.6 du document n°A01 procédure des MEP), ce qui correspond à l'importance des travaux envisagés et à l'enveloppe financière planifiée.

Les chiffrages des trois projets varient entre CHF TTC 18'000'000.- et 20'000'000.- pour une surface totale de la place de 20'000 m².

Ces coûts comprennent l'ensemble des mesures propres à l'aménagement de l'espace public : assainissement des infrastructures urbaines, couches de fondations, revêtements de sol, gestion des eaux de surfaces, mobilier urbain, fontaines, éclairage, arborisation. Ils n'incluent ni les coûts des réseaux souterrains renouvelés, ni les déviations éventuelles induites par le projet, ni les pièces bâties (rénovation, transformation ou constructions nouvelles). Ils n'incluent pas non plus le projet d'étanchéification de la partie supérieure de la dalle du parking souterrain, qui sera développé et financé par Inovil SA.

Ces montants sont indicatifs et n'engagent pas le MO sur le chiffrage définitif des travaux, qui sera réévalué au cours des phases ultérieures de développement du projet.



4.11 Etudes de référence

Parmi les multiples études à disposition, nous attirons spécifiquement l'attention des concepteurs sur les études suivantes :

- 02_A_Secteur Riponne-Tunnel-rapport (MRS, 2019)
- 02_B_Variante accès parking (MRS, 2021)
- 04_B_Etude d'amélioration de l'attractivité (Caturano, 2021)
- 04_C_Etude de faisabilité – constructivité, analyse structurelle et économique (Willi et Quartal, 2022)
- 04_C2_Etude de faisabilité - constructivité et analyse structurelle – complément (Willi, 2023)
- 04_D_Expertise sur la capacité portante de la dalle toiture du parking (Giacomini et Jolliet, 2014)
- 04_D2_Complément au rapport d'expertise (Giacomini et Jolliet, 2015)
- 01_D_Synthèse diagnostic participatif (URBZ + Ville en tête, 2019).



5 ANNEXES

5.1 Etudes

01_URBANISME

01_A_Synthèse enjeux et objectifs (URB, 2018)

01_B_Etudes historiques (Frochaux et al., 2018)

01_B2_Planches commentées de l'exposition rétrospective_2019

01_C_Activités et temporalités des rez-de-chaussée (URB, 2019)

01_D_Synthèse diagnostic participatif (URBZ + Ville en tête, 2019)

01_E_Règlement programme du concours d'idées (URB, 2019)

01_F_Projets lauréats du concours d'idées (2019)

01_G_Rapport du jury concours d'idées (2020)

01_H_Image directrice (URB, 2020)

01_I_Dépliant exposition (URB, 2019)

01_J_Concept directeur, valorisation du patrimoine urbain de la ville de Lausanne (Contrepoint et Hüsler, 2014)

02_MOBILITE

02_A_Secteur Riponne-Tunnel-rapport (MRS, 2019)

02_A2_Secteur Riponne-Tunnel-annexes (MRS, 2019)

02_B_Variante accès parking (MRS, 2021)

02_C_Orientation et faisabilité pour une requalification à moyen terme (MRS, 2022)

02_C2_Orientation et faisabilité pour une requalification à moyen terme (MRS, 2022)

02_C3_Orientation et faisabilité pour une requalification à moyen terme-complément (MRS, 2022)

03_NATURE-ENVIRONNEMENT

03_A_Informations sur les arbres (SPADOM, 2019)

04_FAISABILITE-STRUCTURE

04_A_Mémo technique (INGPHI, 2019)

04_B_Etude d'amélioration de l'attractivité (Caturano, 2021)

04_B2_Etude d'amélioration de l'attractivité-annexes (Caturano, 2021)

04_B3_Etude d'amélioration de l'attractivité-scenarii (Caturano, 2021)

04_C_Etude de faisabilité – constructivité, analyse structurelle et économique (Willi et Quartal, 2022)

04_C2_Etude de faisabilité - constructivité et analyse structurelle – complément (Willi, 2023)

04_D_Expertise sur la capacité portante de la dalle toiture du parking (Giacomini et Jolliet, 2014)

04_D2_Complément au rapport d'expertise (Giacomini et Jolliet, 2015)

04_E_Plan charge actualisé (MAP, 2023)



5.2 Plans et données de bases

- A. Plan de situation (cadastre) au 1/500 (format dwg et pdf) bâtiments et constructions existants
- B. 7 coupes techniques transversales et longitudinales à travers la place de la Riponne
- C. Orthophoto du site (format tiff)
- D. Maquette 3D
- E. Scan terrestres (relevés LIDAR)

Les éléments énumérés ci-dessus sont directement accessibles via la plateforme web <https://riponne.uzuverse.com> (mot de passe : MEP2024@RipTun). Cette plateforme permet également d'exploiter ces données en ligne et d'exporter des coupes ; une vidéo explicative est disponible directement sur la plateforme.

Les documents suivants seront transmis par courriel à chaque pilote des équipes :

- F. Plan des courbes de niveaux au 1/500 (format pdf /dwg)
- G. Plan des réseaux au 1/500 (format dwg et pdf)
- H. Plans du parking souterrain INOVIL (format dwg et pdf)
- I. Plans du cinéma Romandie (format pdf)
- J. Plans de la station M2 Riponne (format pdf)

Geoportails et sites officiels

Les données cartographiques sont consultables sur les sites suivants :

- Guichet cartographique Ville de Lausanne <https://map.lausanne.ch/>
- Guichet cartographique Canton de Vaud <https://www.geo.vd.ch/>

Les candidat·e·s peuvent télécharger d'autres données, notamment les données vectorielles 3D, les orthophotos, d'autres formats ou un cadrage plus large sur le site du portail à l'adresse : <https://viageo.ch/>

Documents cadre de la Ville de Lausanne

Les documents cadre de la Ville de Lausanne peuvent être consultés directement en ligne sous les liens suivants :

[plan climat](#)

[Objectif canopée](#)

[plan biodiversité](#)

[Plan directeur communal](#)

[Diagnostic Gehl](#)

[Riponne\Tunnel](#)

[demarche participative riponnetunnel](#)

[plan lumiere ville de lausanne](#)



6 APPROBATION

6.1 Approbation par le collège d'experts

Le présent cahier des charges des MEP (document n°A02 CAHIER DES CHARGES DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES) a été approuvé par le collège d'experts à Lausanne en date du 23 avril 2024.

Le document original avec les signatures des membres et des suppléant·e·s est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.

Présidente

Marie-Hélène Giraud

Vice-président

Grégoire Junod

Membres professionnels

Sophie Agata Ambroise

Marco Bosso

Patrick Etournaud

Marlène Leroux

Julien Rémy

Marion Talagrand

Emmanuel Ventura

Membres non-professionnels

Manon Fleury

Julien Guérin

Johnny Perera

Maude Reitz

Membres professionnels suppléants

Claudio Iglesias

Stéphane Menerat

Membres non-professionnels suppléants

Yves Bonard

François Reynaud

6.2 Approbation par le Maître de l'ouvrage

Le présent cahier des charges des MEP (document n°A02 CAHIER DES CHARGES DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES) a été approuvé par le Maître de l'ouvrage à Lausanne en date du 23 avril 2024

Au nom de la Ville de Lausanne :

Grégoire Junod

Julien Guérin